Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 13 décembre 2018

Présents

VENEAU Michel
MEZY Michel
HENRY Micheline
RENAUD Michel
QUILLIER Pascale
REBOULLEAU Sylvie
BRUERE Charly
DENUE Marie-Claire
COUCUREAU Martine
GUILLEMET Christine
DELAS Christian
THENOT Alain
DUCHEMIN Véronique (arrivée à 20h50)
BOTTE Anne-France (arrivée à 19h48)
DEMAY Thierry
BOCQUET Christophe
BERGIN Sylvaine
MOUAT Chérif
FOREST Isabelle
JOUY Vérohanitra
WICKERS Franck
DHERBIER Alain
PERREAU Christian
BOUJLILAT Hicham
DE SAINTE-CROIX Andrée

Absents

MANGEOT Denis	Pouvoir à M. VENEAU
DUCHEMIN Véronique	Pouvoir à Mme COUCUREAU (arrivée à 20 h 50)
BOTTE Anne-France	Pouvoir à M. BOCQUET (arrivée à 19 h 48)
BLOIN Denis	
VEYCHARD Christophe	Pouvoir à Mme FOREST
LOUIS Véronique	Pouvoir à M. MEZY
BEZOU Sylviane	Pouvoir à M. DHERBIER
PASSAS Joël	
PETOUILLAT Nathalie	Pouvoir à M. BOUJLILAT
MOLINA Isabelle	Pouvoir à Mme DE SAINTE-CROIX

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre · Bourgogne

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

Cosne-Cours-sur-Loire, le 13 décembre 2018

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Jeudi 13 décembre 2018 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Fiscalité locale 2019 – Vote des taux des "impôts ménages".
2. Surtaxes communales 2019 – Budgets Eau et Assainissement.
3. Budget Primitif 2019 – Ville, Eau, Assainissement et STIC.
4. Exercice 2019 – Gestion active de la dette.
5. Exercice 2019 – Formation des élus.
6. Exercice 2019 – Subvention de fonctionnement supérieure à 23 000€ à l'Association "Trait d'Union 58".
7. DETR 2019 – Création de lieux de pratiques artistiques culturelles et amateurs.
8. DETR 2019 – Aménagement du Quartier Ouest : Phase 2019 « Place de la Résistance et Vieux Château».
9. DETR 2019 – Centre technique municipal – Tranche 2.
10. Exercice 2018 – Récupération auprès de la CCLVN au titre de l'année 2017
11. Exercice 2018 – Budget Ville - Subvention aux associations

B) AFFAIRES CULTURELLES

12. Convention d'objectifs et de moyens entre l'Association « Trait d'Union 58 » et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

C) AFFAIRES GENERALES

13. Attribution d'aides en faveur du développement durable
14. Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2019.

D) AFFAIRES JURIDIQUES

15. Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif : avenant.
16. Approbation du rapport annuel du SIAEP sur le prix et la qualité de l'eau.

E) AFFAIRES SPORTIVES

17. Renouvellement des Contrats d'Objectifs 2019-2021 pour l'UCS BASKET, UCS FOOTBALL, UCS NATATION et UCS XV COSNOIS VAL DE LOIRE.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

A la demande du groupe des Elus Communistes et du Front de Gauche :

1 -Subvention Trait d'Union 58 : vous augmentez une fois de plus la subvention sans appliquer les textes jusqu'au bout.
En effet, pourquoi la convention ne fait état d'aucune étude des retombées économiques sur la ville. On donne de l'argent sans se demander si la ville est bénéficiaire pécuniairement dans cette opération ?

2 -Concertation avec les administrés : pensez-vous sérieusement avoir menée une consultation digne de ce nom lorsque 40 cosnois sur 10500 ont donné leur avis sur l'état des lieux et l'avenir de Cosne ?

3- Contrat Cœur de Ville : vous avez annoncé dans la presse que les restaurants Palais de Loire et Chaussade faisaient partie du contrat Cœur de Ville. Ces deux restaurants vont ouvrir à la fin de l'hiver. Pourquoi ces deux projets ne sont pas dans les projets matures du Cœur de ville ?

INFORMATIONS DIVERSES

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

A l'issue de ce Conseil municipal, j'aurai le plaisir de vous convier toutes et tous à partager une collation pour fêter ensemble la fin de l'année.

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 13 décembre 2018

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, nous allons commencer ce conseil municipal, le dernier de l'année. Il est très important, c'est là qu'on vote le budget pour l'année suivante. Le quorum est atteint.

Je vais vous lire les pouvoirs. M. Veychard donne pouvoir à Mme Forest. M. Mangeot donne pouvoir à moi-même. Mme Duchemin sera en retard, donne pouvoir à Mme Coucureau. Mme Botté sera en retard par son activité professionnelle, donne pouvoir à M. Bocquet. Mme Bezou donne pouvoir à M. Dherbier. Mme Pétouillat donne pouvoir à M. Boujlilat. Mme Molina donne pouvoir à Mme de Sainte-Croix.

Nous allons désigner un secrétaire de séance. Monsieur Franck Wickers accepte d'être secrétaire de séance.

Avant de commencer ce conseil municipal, je vais vous demander que l'on se lève pour respecter une minute de silence en mémoire des victimes. Merci beaucoup.

Par rapport au dernier compte rendu, avez-vous des observations ?

Alain Dherbier
Monsieur le maire, je ne rappellerai pas qu'on est parti pratiquement en début de conseil, mais ça ne m'a pas empêché de prendre connaissance du compte rendu qui a été mis à notre disposition.
Dans ces comptes rendus, ce qui est dit a une importance parce que c'est écrit et ça reste. Il y a plusieurs endroits où pour moi, c'est regrettable. Quand on parlait du corps médical, où vous dites que vous avez été quelque peu retardé dans votre projet parce que le corps médical se sentait ulcéré de la façon dont l'équipe précédente les avait considérés. Je trouve que c'est grave.

Michel Veneau
Je confirme.

Alain Dherbier
Oui, peut-être qu'ils vous ont dit ça, mais je trouve que c'est très grave. Malheureusement, ils sont partis pour la plupart, mais je suis prêt à les rencontrer en votre présence. Pourquoi ?

Michel Veneau
Je n'ai pas de problème, Monsieur Dherbier.

Alain Dherbier
Moi non plus, parce que pendant 6 ans, j'ai tenté vainement de les rencontrer. J'ai réussi en fin de mandat à avoir une réunion autour d'un dîner – c'est ce qu'on avait prévu, parce que je leur demandais quand et comment ils voulaient qu'on les rencontre. A ce dîner devaient être présents deux généralistes. A l'époque, il devait encore y en avoir six

à Cosne. Seulement deux et en fait, il y en a un seul qui s'est présenté. Celui qui s'est présenté, c'est Henri Priet qui était à 4 mois de partir en retraite.
Je ne mets pas votre parole en doute, mais si réellement ils vous ont dit qu'on les avait oubliés et qu'on les avait mal considérés, je suis désolé, mais ça, je suis prêt à les rencontrer avec vous.

Michel Veneau
Quand vous voulez.

Alain Dherbier
Ça, c'est le premier point.
Deuxième point, quand j'ai annoncé le prix des travaux pour la cité technique, je vous ai annoncé 2,5 M€. Vous m'avez repris, en me disant : « ce n'est pas du tout ce prix-là. Ne dites pas des chiffres comme ça qui sont erronés ». En rentrant, j'ai regardé sur le DOB, effectivement, ce n'était pas 2,5 M€, c'était 2 526 000. Et je vois que sur le budget aujourd'hui, c'est 2,5 M€. Ce qui m'inquiète, c'est que vous avez dit que je ne connaissais pas les chiffres, mais je ne sais pas lequel entre nous deux ne connaît pas les chiffres, parce qu'on est à 2,5 M€ dans le budget.

Michel Veneau
On va voir.

Alain Dherbier
C'est tout vu.

Michel Veneau
Avec le terrain, Monsieur Dherbier, ce n'est pas le prix de la construction.

Alain Dherbier
Non, je n'ai pas parlé du prix de la construction.

Michel Veneau
Le prix du terrain, je vous donne le prix qu'on a payé.

Alain Dherbier
Quand j'ai annoncé 2,5 M€, ce n'était pas loin.

Michel Veneau
Ce n'est pas le prix de la construction, je confirme.

Alain Dherbier
Je ne vous ai pas parlé du prix de la construction. C'est le prix du projet. La construction et le terrain, ça compte dans le projet.

Michel Veneau
En attendant, Monsieur Dherbier, je vous confirme, vous avez essayé, Monsieur Béguin avait essayé aussi et malheureusement, on n'a pas pu aboutir au niveau du terrain à l'époque. Ce n'est pas moi personnellement qui ai réussi pour le terrain, c'est Monsieur Asselineau, comme vous le savez. Suite à cela, j'ai demandé aux services financiers, à

Monsieur Demay et à Monsieur Lebossé, qu'on mette en œuvre tout pour réaliser ces services techniques. C'est tout, ça ne va pas plus loin.

Alain Dherbier
Non, mais ça, c'est très bien. C'est ce que je vous ai dit en commission des travaux, ce n'est pas sur le prix en lui-même, c'est sur le fait qu'on ne soit pas du tout intéressé, averti de ce qui s'y fait. Vous nous avez montré un plan à la dernière commission des travaux, maintenant que tout est calé, les entrepreneurs sont retenus, le projet est ficelé. C'est sur ce point-là.

Michel Veneau
Je vous ai expliqué comment on a fait. On était en étroite coordination et coopération avec tous les services techniques. On a fait plusieurs réunions. On a écouté Monsieur Bruère et Monsieur Delas, tout ce qu'ils souhaitaient pour avoir un centre technique opérationnel, qui soit le plus fonctionnel possible. Donc, on s'est réunis plusieurs fois. Ça ne s'est pas fait en une seule fois. Je suis retourné aux services techniques avec le projet définitif, avec Monsieur Bruère, où tous les chefs d'équipe étaient présents et on travaillait en étroite collaboration avec eux.
Vous me reprochez de ne pas vous avoir associé au projet, bien sûr.

Alain Dherbier
Oui.

Michel Veneau
Mais pendant 6 ans, vous ne nous avez pas associés à beaucoup de projets. Je ne vais pas non plus refaire l'histoire, mais à un moment donné…

Alain Dherbier
Comme vous dites, on ne va pas refaire l'histoire. Par exemple, dans le compte rendu, vous dites que vous n'êtes pas associés et vous parlez de François Laberthe qui ne vous a jamais invité à la commission des sports.

Michel Veneau
Deux fois en 6 ans.

Alain Dherbier
Mais il vous a quand même invité.

Michel Veneau
Deux fois.

Alain Dherbier
Oui, mais vous avez dit « jamais », c'est écrit.
Dernier point, c'est écrit que vous alliez me demander des comptes.

Michel Veneau
Oui.

Alain Dherbier
Que vous alliez écrire à la presse pour me demander des comptes. Je pense que ça va être un exercice passionnant, parce qu'à trois reprises, dans votre compte rendu, vous dites que je suis de mauvaise foi et vous allez même jusqu'à dire que je suis malhonnête.

Michel Veneau
C'est faux.

Alain Dherbier
C'est écrit. Quand on emploie des mots, il faut connaître la signification et quand ils sont écrits, c'est encore plus grave. Voilà ce que j'avais à dire sur le compte rendu.

Michel Veneau
Malhonnête, Monsieur Dherbier, ça m'étonnerait.

Alain Dherbier
C'est écrit.

Charly Bruère
A propos des commissions de travaux, à chaque commission de travaux, il y a des questions diverses où vous pouvez poser les questions, même avant la commission, de façon qu'on vous donne tous les éléments dont vous voulez prendre connaissance.

Alain Dherbier
Ça me fait rigoler, parce qu'on pose des questions sur quelque chose qui vous a été présenté. On pose des questions sur un texte qu'on a reçu ou sur un plan qui nous est présenté. Si on n'a rien, on va poser quelle question ?

Michel Veneau
Il faut qu'on arrête, je crois, le débat là-dessus, parce qu'on connaît le fonctionnement d'une collectivité et de la démocratie. A un moment donné, il y a une majorité et des commissions. Les commissions se réunissent et vous en faites partie. Après, il y a des commissions qui fonctionnent mieux que d'autres, certainement. Ça, on ne peut pas le nier. Mais en général, il y a quand même beaucoup de sujets qui sont abordés en commission. Je lis les comptes rendus de toutes les commissions et il y a beaucoup de sujets qui sont abordés dans ces commissions.
Après, sur les projets, les décisions de la majorité, c'est vrai que là, c'est difficile de vous associer. Je le dis, parce que les services techniques, ce n'est quand même pas compliqué, ce n'est pas moi, Michel Veneau, étant de l'opposition, qui aurait pu décider à votre place sur certains projets, Monsieur Dherbier. C'est bien vous qui avez décidé avec votre majorité. Vous le savez bien.

Alain Dherbier
Ça veut dire que précédemment, en commission des travaux notamment, on invitait Monsieur Delas à chaque commission, donc on a fait des erreurs, sans doute.

Michel Veneau
Non.

Alain Dherbier
Il était invité à chaque commission.

Michel Veneau
Non, mais Monsieur Delas n'a jamais pris de décision.

Alain Dherbier
Mais il était associé et il savait ce qu'on faisait.

Michel Veneau
En conseil municipal aussi, on voyait bien tous les projets, comme vous les voyez. Les projets, on les voit bien en conseil municipal.
On va encore parler des chiffres. Pardon Madame…

Andrée de Sainte-Croix
C'est simplement que sur le compte rendu, c'est marqué présent à 18 h. Le conseil n'a pas commencé à 18 heures. C'est tout.

Michel Veneau
S'il faut que je fasse les comptes rendus de conseils municipaux… Madame de Sainte-Croix, vous ne suivez pas l'actualité ? Il y avait quelqu'un qui était présent à 18 h. Vous devenez vraiment… vous rentrez dans un système, ce n'est pas facile. On ne va pas se prendre la tête. On va continuer de travailler et on ne va pas changer nos habitudes. On va essayer d'avancer pour faire progresser notre ville. C'est tout.

Hicham Boujlilat
Plusieurs points également par rapport au compte rendu qui nous a été adressé. Le premier est d'ordre formel, puisqu'en conclusion des échanges que vous avez pu avoir sur la question du débat d'orientation budgétaire, vous avez bien précisé que le rapport n'a pas été voté.

Michel Veneau
On ne vote pas. Un DOB, on prend acte, Monsieur Boujlilat. Vous êtes élu depuis longtemps et vous savez bien quand même tout ça. On ne va vous rapprendre non plus le fonctionnement d'une collectivité.

Hicham Boujlilat
Justement, c'est pour ça que je vous interpelle, pour avoir en tout cas, cette précision, parce que je suis élu depuis longtemps, un peu moins que vous, mais dont acte.

Michel Veneau
Plusieurs années.

Hicham Boujlilat
Oui, deuxième mandat municipal. Mais il y a eu l'évolution depuis 2015. On le dit bien et on le voit en tout cas sur ce qu'indiquent l'État et la DGCL, c'est qu'il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante, qui doit faire l'objet d'un vote, code général des collectivités. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base

duquel se tient le DOB. Donc, ça a fait apparaître également là… ceux qui prennent acte de la bonne tenue du débat d'orientation budgétaire. J'espère en tout cas, que le fait qu'il n'ait pas été voté ne nous amène pas à annuler a posteriori…

Michel Veneau
Vous êtes un spécialiste.

Hicham Boujlilat
Je ne suis spécialiste de rien.

Michel Veneau
Si, vous êtes le spécialiste.

Hicham Boujlilat
Si vous voulez. Là-dessus, vous le rappelez, c'est vous qui êtes en responsabilité.

Michel Veneau
Tout à fait.

Hicham Boujlilat
Donc, la délibération des actes juridiques. Et là-dessus et c'est important de…
Deuxième point, sur le compte rendu, nous avons pris note de la démission de Madame Cornette et de son remplacement. Nous souhaitons la bienvenue à Madame Bergin.

Michel Veneau
De quoi vous vous mêlez. C'est le maire qui présente les conseillers, ce n'est pas vous. C'est quand même incroyable. Vous êtes le champion du monde. Vraiment, c'est impensable, votre comportement, Monsieur Boujlilat.

Hicham Boujlilat
Ce n'est pas moi qui ai ouvert le conseil, Monsieur le maire.

Micheline Henry
Il le fait quand il le veut.

Hicham Boujlilat
Oui.

Michel Veneau
On n'a jamais vu ça. On est les seuls en France, à mon avis. Ce n'est pas possible. Allez-y, continuez.

Hicham Boujlilat
Je suis sur le compte rendu. C'est écrit.

Michel Veneau
Non, mais on ne va pas passer la soirée, Monsieur Boujlilat, pour des histoires comme ça. Il faut arrêter. On avance et on est là pour travailler. Allez-y si vous avez d'autres questions.

Hicham Boujlilat
Vous me laissez développer.

Michel Veneau
Bien sûr.

Hicham Boujlilat
Merci Monsieur le maire. Lors du conseil précédent, vous nous aviez également indiqué concernant Monsieur Bloin, que malheureusement, je vous cite, « la vie professionnelle nous l'a pris et que pour terminer le mandat, il faudra que le maire prenne une décision ». Ma question sur ce premier point est double. Quelle décision avez-vous prise, puisque Monsieur Bloin est conseiller délégué au commerce et également président de l'association Pôle Unique Saint-Laurent ? Ensuite, alors que nous constatons tous son absence effective, Monsieur Bloin est-il toujours indemnisé ? Ce qui représente une somme mensuelle pour le contribuable de 232,24 euros brut par mois. Ça, c'est par rapport aux deux derniers comptes rendus de conseil municipal. C'est important de le savoir, ce sont des sommes aussi.
Lors du dernier conseil, les initiales DOB ont épousé une déclinaison de débat obsessionnel, DO, sur ma propre personne – j'ai un nom qui commence par un B. Vous m'avez interpellé à plusieurs reprises avec quelques accusations, par contumace puisque je n'étais pas présent. Vous avez par exemple pointé des supposées absences au quartier Saint-Laurent, cet été. Vous l'avez noté.

Michel Veneau
Tout à fait, je confirme.

Hicham Boujlilat
Je ne savais pas, d'une part, que tous mes déplacements étaient géolocalisés, mais votre mouchard semble défaillant. Nous étions ensemble, Monsieur le maire, à l'inauguration d'un jeu de l'oie, un beau projet, au parc Schweitzer. J'ai passé une agréable soirée, toujours au parc Schweitzer, pour les festivités de notre fête nationale. Vous me permettrez par ailleurs de ne pas vous rendre compte de mes déplacements personnels, au moins deux fois par semaine de 12 h 30 à 14h, ainsi que tous les lundis en fin d'après-midi et les mercredis aussi. Nous ne nous sommes pas rencontrés à cette occasion, mais contrairement à vous, Monsieur le maire, je ne considère pas que vous n'y avez jamais mis les pieds.
Ensuite, vous avez également rappelé mon positionnement assumé en 2014, concernant la responsabilité d'une partie des médecins de ville, pour assurer leur succession. Alain Dherbier en a parlé. Ils ont développé leurs propres arguments à l'époque. Reprochez-moi de ne pas les avoir rencontrés, ils n'ont pas tort sur ce dernier point, pour deux raisons. D'abord, je n'étais pas en charge de ce dossier, sur lequel travaillait Monsieur le maire, Alain Dherbier et son cabinet. Ensuite, parce qu'ils ont souvent refusé la main tendue pour travailler avec eux. Aujourd'hui, Monsieur le maire, ces mêmes médecins sont partis et leur succession n'a pas été assurée. Seul le Docteur Romary s'est installé, grâce notamment à la présence de son père, lui-même médecin à Châteauneuf-Val-de-Bargis. Vous nous aviez indiqué à plusieurs reprises pendant la campagne des municipales, puis lors de plusieurs conseils municipaux et même sur le magazine municipal, que, contrairement à nous, vous alliez trouver des solutions car vous

connaissiez mieux que nous le corps médical. Aujourd'hui, une commune de 1 400 habitants, Sancerre, dispose de plus de médecins généralistes que Cosne. Voilà les réalités.

Michel Veneau
Vous êtes démago, complètement. C'est de la démagogie. Vous savez comment ça s'est fait à Sancerre ? C'est un couple de Cosne qui est parti à Sancerre.

Hicham Boujlilat
Je ne dis pas le contraire.

Michel Veneau
Oui, mais ce n'est de la faute du maire de Cosne de l'époque. Vous connaissez l'histoire quand même au niveau des médecins. Donc, c'est de la démagogie ce que vous dites là.

Hicham Boujlilat
Vous me reprochez également une absence à l'inauguration du festival du cinéma des avant-premières. Si vous voulez. Je ne peux pas être partout et je ne vois pas ce que cela peut insinuer par ailleurs. En tout état de cause, soyez rassuré, je ne vais pas vous reprocher votre absence à la projection du film de Casse-Noisette, puis Le Grinch, où je me suis rendu avec mes filles, il y a quelques jours. Je tiens quand même à vous indiquer également – je n'ai pas trouvé le mouchard sur ma voiture, je vais regarder – publiquement, ce soir, que demain, malheureusement, je ne serai pas présent à l'inauguration du village de Noël, car je retournerai, dès ce soir d'ailleurs, à Dijon en assemblée plénière budgétaire. Ça me permet de vous rendre compte de…

Michel Veneau
Je ne vous demande des comptes. Je dis qu'au niveau du quartier Saint-Laurent, depuis un an et demi, vous êtes au courant comme nous des problèmes sur la drogue, vous le savez bien, on a essayé avec Monsieur Renaud, Monsieur Lebossé, d'autres élus et les services, justement d'éradiquer ce trafic de drogue qui prenait de l'ampleur dans le quartier, comme vous le savez, vous ne pouvez pas l'ignorer. C'est vrai qu'on a été très présent pendant plus d'un an dans le quartier parce que c'était nécessaire. C'est notre rôle d'élu.

Hicham Boujlilat
Je ne vous reproche absolument pas…

Michel Veneau
Les élus, leur rôle, c'est d'être sur le terrain, proches des gens et d'être dans l'action. Je considère l'élu local…

Hicham Boujlilat
Pour moi, c'est la même chose. Donc, on partage le même constat. En revanche, là-dessus, je lis dans le compte rendu : absent pendant les vacances. J'ai essayé de donner quelques justificatifs. Je ne vais pas à aller plus loin, après ça rentre dans l'ordre du personnel. En revanche, je ne vois pas ce que fait mon absence par rapport à des problèmes de drogue ou quelle aurait été mon utilité là-dessus.

Michel Veneau
Tous les élus ont une part de responsabilité. On l'a tous et on assume complètement notre responsabilité et on mène des actions pour apporter des solutions, pour justement améliorer la vie des gens.

Hicham Boujlilat
C'est pour ça qu'on a inauguré des choses au parc Schweitzer ensemble. On y était encore, il y a 15 jours…

Michel Veneau
Avec la présidente de la Région.

Hicham Boujlilat
Avec la présidente.

Michel Veneau
Non, mais Monsieur Boujlilat, ça se passe très bien avec nos partenaires institutionnels.

Hicham Boujlilat
Non, ce n'est pas là-dessus.

Michel Veneau
Ça se passe très, très bien.

Hicham Boujlilat
Simplement, ne me reprochez pas ou ne me dites pas que je suis absent là ou là. Je ne vois pas au nom de quoi vous connaîtriez l'ensemble de mes déplacements estivaux.

Michel Veneau
Ça ne me regarde pas du tout.

Hicham Boujlilat
Ça ne vous regarde pas, donc ce que je vous demande, c'est que si vous me reprochez une absence à telle manifestation, pourquoi pas, en revanche, je n'ai pas à vous dire quand je vais à tel point de la ville, que ce soit pour des raisons liées à mon mandat ou que ce soit pour des raisons personnelles. C'est seulement là-dessus. J'ai vu : « Monsieur Boujlilat, je ne l'ai pas vu tout l'été dans le quartier ».

Michel Veneau
C'est la vérité.

Hicham Boujlilat
Je ne vous ai pas vu non plus, mais vous y étiez.

Michel Veneau
J'y suis allé dans la journée et même la nuit, Monsieur et je ne suis pas le seul. D'autres élus ont fait la même chose.

Hicham Boujlilat
Je ne vous ai pas vu non plus et vous y étiez. Après, je ne l'ai pas vu cet été, très bien. Si vous souhaitez qu'on se voie plus souvent, il n'y a pas de souci. On se donne rendez-vous.

Michel Veneau
Ce qui est important pour nos populations, c'est qu'on puisse montrer à nos habitants qu'on essaie d'apporter des solutions où il y a des problèmes. Parce qu'il y a des problèmes, il faut le savoir. Vous le savez.

Hicham Boujlilat
Je vous rappellerai également le débat que nous avons eu ici, concernant le fameux local. Vous rappeliez ma position là-dessus. Donc j'ai considéré très clairement que ce n'était pas de la responsabilité de la municipalité et des collectivités locales. On a mis quand même beaucoup d'argent. Je ne vais pas prendre une formule qu'a utilisée notre président là-dessus, mais on a mis quand même beaucoup d'argent, que ce soit la Ville en particulier, il y a eu la Région.

Michel Veneau
L'État.

Hicham Boujlilat
Oui, l'État, très peu, ce n'est pas lui qui a le plus…

Michel Veneau
Si.

Hicham Boujlilat
Vous vous rappelez du plan de financement ?

Michel Veneau
Il y a 15 000 sur le fonctionnement du local.

Hicham Boujlilat
Oui, vous voyez, donc c'est bien en-deçà de ce que d'autres… Et on voit le résultat. Ça n'a pas réglé les problèmes.

Michel Veneau
Ça a réglé quand même une partie des problèmes. A présent, il faut continuer de travailler justement pour persévérer dans l'action. Monsieur Renaud pourrait vous en parler, parce qu'il a été très enclin et très pris dans ce sujet avec la gendarmerie, avec la police municipale. On peut les féliciter, parce qu'il y a un travail de fait par nos services de la police et de la gendarmerie qui est très important. Il y a eu un résultat, on l'a vu au mois de novembre, qui était plutôt satisfaisant pour les habitants.
Tout ceci, on est bien d'accord et vous le savez, les habitants ont fait une pétition au niveau de la tour Rhéna. Ensuite, en face, le centre commercial, il y a une autre pétition, on l'a récupérée l'autre jour, quand nous sommes allés, vous l'avez vu, avec la présidente de la Région, on a récupéré le reste de la pétition. Les gens aujourd'hui sont un peu rassurés, mais il faut qu'on soit vigilant, parce qu'il y a quand même un travail important qui est fait de la part de la collectivité, Nièvre Habitat, la Région qui a investi beaucoup

dans ce contrat de ville, l'État moins, mais l'État est quand même présent. Toutes ces actions qui sont menées pour mettre en valeur, pour redonner à ce quartier une autre image, c'est ça un peu l'histoire, on l'a vu construire, ça va être démoli et c'est rénové. Tout ceci, pour les habitants, il faudrait qu'ils aient un peu plus confiance en nous aussi, peut-être envers des élus, je ne sais pas. Il faut qu'on voie avec eux.

Hicham Boujlilat
En tout cas, mon propos, c'était simplement sur des informations erronées sur le compte rendu. Qu'on ne se soit pas vus, c'est vrai. Sur le reste… Si vous le souhaitez…

Michel Veneau
Je ne vous demande pas de compte.

Hicham Boujlilat
Si vous le souhaitez…

Michel Veneau
Votre vie, vous faites ce que vous voulez, Monsieur Boujlilat.

Hicham Boujlilat
Si vous le souhaitez, pour le cinéma, je peux vous inviter à aller voir Astérix. Il paraît que ce n'est pas mal.

Michel Veneau
Au cinéma, j'y vais de temps en temps.

Christophe Bocquet
Une information erronée, j'en ai une. Vous annoncez l'arrivée d'un médecin. Il y a eu deux médecins qui sont arrivés : un médecin généraliste et un médecin spécialiste. Pendant 6 ans, vous aviez rencontré une fois les médecins. Il y a des articles de presse qui l'ont bien relaté dans la presse, donc je ne vais pas rentrer là-dedans. Donc, si on commence à compter les buts, pour l'instant, de votre côté, il n'y a eu aucune action, ni création d'une MSP. Notre MSP existe et il y a 30 professionnels de santé dedans. Aujourd'hui, on a des contacts pour étendre cette maison de santé au niveau du territoire. Donc ça, on ne peut pas vous l'annoncer aujourd'hui, mais ça se développe. Au mois de janvier, on aura certainement des nouvelles à vous annoncer. Donc, au niveau des médecins, on en a deux et a des touches sérieuses avec d'autres médecins. On a un généraliste et c'est quand même beau d'avoir un médecin spécialiste sur Cosne, deux dermatologues. Ce n'est pas une partie simple, d'avoir ça sur Cosne, alors que des dermatologues, il y en a 4 sur la Nièvre. On est d'accord.

Michel Veneau
Un travail important réalisé…

Christophe Bocquet
Pendant 6 ans, il n'y a pas eu de contact. La maison de santé, au point de vue bâtiment, il y avait la gendarmerie qui aurait été nickel. Vous aviez un bâtiment qui était là, disponible. Dans ce cas-là, vous n'aviez qu'à le faire avant nous et ça aurait été parfait.

Alain Dherbier
Non, Monsieur Bocquet, s'il y a des médecins qui arrivent, c'est très bien. Je serai le premier à applaudir. Mais, ce que je ne veux pas entendre, c'est qu'on dise que pendant 6 ans, on les a complètement ignorés. Ça, c'est inacceptable.

Christophe Bocquet
Le débat n'est pas là.

Alain Dherbier
Si.

Christophe Bocquet
Le débat aujourd'hui, c'est de se dire que vous auriez pu anticiper dans ce cas-là sur les choses et faire déjà avec un bâtiment qui était disponible.

Alain Dherbier
Oui, mais on avait un autre projet.

Christophe Bocquet
Cette discussion n'est pas fondée. Qu'est-ce qui compte ? C'est la santé des patients et ce n'est pas de se tirer dans les pattes, en disant : vous ne l'avez pas fait !

Alain Dherbier
Je suis de votre avis.

Christophe Bocquet
Je sais bien que c'est compliqué, donc il ne faut pas dire non plus : on ne sait rien. Si on parle bilan, pour l'instant…

Michel Veneau
Au niveau santé, depuis 2014, on a créé une MSP, 30 praticiens ont adhéré à la MSP, donc c'est un succès déjà. Après, il faut faire venir des médecins. Monsieur Bocquet travaille au quotidien dessus. Il y a un médecin qui va bientôt arriver, certainement. C'est comme ça, je vous l'ai dit, ce n'est pas facile la santé. Vous le savez. Et je ne dirai pas les commentaires qui ont été écrits ou qui ont été dits. Je ne répèterai pas ce qui a été dit sur la santé. Mais je peux vous dire, avec Monsieur Lebossé, nous étions à Poitiers l'autre jour pour Cœur de ville, on avait plein d'ateliers, et ce qui revenait dans tous les ateliers, dans toutes les villes de 10, 15, 20 ou 30 000 habitants : la santé, partout. La priorité des priorités, c'est la santé, avant l'économie même, dans tous les ateliers. Donc, c'est pour vous dire, à Cosne comme ailleurs, tout le monde est vraiment partie prenante pour essayer de faire venir des professionnels de santé.
Après, on peut dire ce que l'on veut, mais on a fait un constat. On n'y revient plus, on va essayer d'avancer maintenant. L'objectif, c'est d'avancer et que dans les années futures, on ait quelques médecins. Parce qu'il y a encore des médecins qui prennent de l'âge dans nos Cosnois et Cosnoises. Ça veut dire que dans quelques années, il faudra aussi les renouveler ces gens-là qui vont partir en retraite. Donc, il faut travailler sans arrêt pour essayer de faire venir des médecins, des praticiens. Et ce sera un travail qui va durer entre 5 et 10 ans pour la santé. Ça va coûter aux collectivités, on le sait, on l'avait

annoncé au début que ça coûterait. On en est conscient aujourd'hui qu'il y aura un coût pour les collectivités, mais on ne peut pas faire autrement.

Christian Perreau
Il n'y a pas que les médecins qui sont déficitaires. Toutes les professions de santé sont en chute libre sur le territoire. Il n'y a pas que les médecins.

Michel Veneau
C'est pour ça que Monsieur Bocquet vous a dit qu'il y avait un psychiatre qui est installé.

Christian Perreau
Vous prenez plein de secteurs, il n'y a pas que les médecins. On est en chute libre.

Michel Veneau
Partout, dans tous les secteurs.

Christian Perreau
Aujourd'hui, ils refusent des patients parce qu'ils ne peuvent pas subvenir. On ne parle toujours que des médecins, mais ce n'est pas vrai, toutes les autres professions, on est en chute libre.

Christophe Bocquet
Au niveau des pharmaciens, on n'est pas en chute libre. Au niveau des infirmières, on n'est pas en chute libre. Anne-France Botté pourra en témoigner. Au niveau des dentistes, le dentiste a été remplacé. Il y a des professions effectivement qui sont peut-être un petit peu tendues, mais on n'est pas sous doté. Au niveau médical, on est sous doté au niveau des médecins, mais on n'est pas sous doté au niveau des autres professions.

Michel Veneau
Oui, tout à fait.

Michel Veneau
Il y a certains praticiens aussi, les kinés, etc., ça a augmenté, c'est monté en puissance depuis une dizaine d'années. Il y en a de plus en plus et il y en a besoin. C'est comme ça.

Christian Perreau
Sur le compte rendu, j'ai bien vu les réponses aux questions des élus communistes et du front de gauche, mais je n'ai pas vu les questions. Elles ne sont pas marquées dans le compte rendu. C'est tout. J'ai lu le compte rendu, je le lis toujours, il n'y a pas les questions. Il y a plein de points où il n'y a pas les questions. Il y a plein de points où on voit des réponses et on ne sait pas quelle était la question. Les gens qui ne sont pas au conseil et qui relisent ça, je ne sais pas ce qu'ils pensent.

Franck Wickers
Juste pour dire que depuis tout à l'heure, il y a eu des réponses à des questions qui ont été apportées et réponses au micro et des questions qui ont été apportées micro éteint. Du coup, au niveau des comptes rendus, ça fait forcément des décalages, comme à chaque fois, depuis longtemps.

Michel Veneau
Quand on prend la parole, il faut allumer son micro.

Christian Perreau
Non, mais là, ma réclamation, ce sont des questions écrites qui ne sont pas au compte rendu. Ce ne sont pas des questions orales. Donc là, c'est hors-sujet.

Michel Veneau
Plus de questions ?

Hicham Boujlilat
Sur mes premières questions par rapport à Monsieur Bloin ?

Michel Veneau
Monsieur Bloin, on l'a eu au téléphone hier, je crois. On va prendre une décision, on est obligé de le remplacer. Pour l'instant, il est venu encore quelques fois à des réunions au niveau de PUSL et des commerçants. Au niveau du Fisac, les premières réunions, il est venu rencontrer le bureau. Malheureusement aujourd'hui, il a une surcharge de travail, c'est ce qu'il nous a dit, et il ne pourra plus assumer. Donc, on va prendre la décision…

Micheline Henry
Madame Bergin.

Michel Veneau
Oui, mais on est toujours dans le compte rendu, dans les questions.

Micheline Henry
Vous ne l'oubliez pas.

Michel Veneau
Non, on ne l'oublie pas. Bien sûr, on arrête son indemnité. Il travaille même la nuit. C'est sûr qu'il travaille pour PUSL.

Micheline Henry
Il vaut mieux qu'il ne soit pas là et travailler, qu'être là et ne pas travailler.

Michel Veneau
C'est vrai. Pour l'instant, il assumait encore sa délégation. Le problème, c'est qu'il ne peut pas être présent.

Sylvie Reboulleau
Il n'est pas présent, mais il envoie son travail.

Micheline Henry
On a commencé le télétravail.

Michel Veneau
C'est le télétravail qui est mis en place…

Micheline Henry
J'ai bien écouté ce qui a été dit l'autre jour.

Michel Veneau
Non, mais je reconnais, Monsieur Boujlilat, c'est une situation difficile. Pour l'instant, il assumait au niveau de PUSL et du commerce, mais à un moment donné, c'est comme ça. Plus de questions ?

Maintenant, je vais vous présenter Madame Sylvaine Bergin, qui remplace Madame Marie-Jeanne Cornette, qui est partie pour des raisons professionnelles et personnelles. On lui souhaite bien sûr la bienvenue dans notre conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire.

Mesdames, Messieurs les élus, chers collègues,
A l'ordre du jour du conseil municipal de ce soir, nous serons amenés à voter le budget 2019. Il en va ainsi de la vie de la commune et, par-delà, du débat démocratique qui est nécessaire.
Contrairement à ce qu'avait envisagé l'opposition, le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu, malgré la tentative de faire annuler le conseil en quittant la séance et, par là même, en empêchant la poursuite des débats, faute de quorum. Outre le fait que plusieurs conseillers de la majorité étaient retenus pour diverses raisons – il y en a un qui était pris par un barrage routier, un autre qui n'avait pas fini son travail, ça fait partie de la vie aussi, et c'est bien qu'on ait des actifs aussi dans un conseil municipal. C'est regrettable et c'est comme ça. C'est ainsi, la vie démocratique, ce n'est jamais parfait et la démocratie n'est pas parfaite, ça se saurait. Donc, je me bornerai pour ma part à affirmer ici que je ne resterai pas muet face aux attaques de l'opposition. C'est-à-dire que quand l'opposition me mettra des choses dans la presse ou sur les réseaux sociaux qui vont à l'encontre de l'action de la majorité municipale, je répondrai bien sûr à chaque fois, normalement et démocratiquement, comme ça se fait. Je constate que plus la ville engrange des résultats, ce qui est indéniablement le cas depuis 2014… Alors aussi, il faut le dire, je suis un homme franc et direct, on a peut-être eu une chance de plus. Il y a eu le contrat de ville et l'action Cœur de ville. Ceci a généré, bien sûr, au niveau des élus et des services, une autre dynamique. Certainement, il faut le reconnaître et je le reconnais. Il ne faut pas le nier non plus, mais les résultats sont là aujourd'hui. Au niveau du contrat de ville, on a 50 % de réalisé au niveau du programme. En 2019, nous aurons 75 % de réalisé, donc ça se passe plutôt bien. Les partenaires financiers nous suivent sur à peu près tous les dossiers. On n'a pas beaucoup de rejets et de négatifs.
Ensuite, l'opposition. C'est vrai que de temps en temps, ils parlent de chiffres. C'est comme ça. Monsieur Dherbier nous a annoncé 2,5 M€, c'est avec le terrain. C'est ainsi, ce n'est pas grave, mais le projet va se faire. L'essentiel, Monsieur Dherbier, c'est que le projet se fasse et que nos services puissent travailler dans les meilleures conditions possibles. On va avoir un gain de temps par rapport à la collectivité qui va correspondre entre 5 et 10 %, par rapport à un seul site, vous le savez.
Je donnerai un simple exemple qui a été donné dans la presse : le coût de la rénovation de l'ancien tribunal, vous nous avez annoncé un chiffre de 4,4 M€. Donc, je dis : 4,4 M€, ce sont des chiffres TTC, ok. Mais, tout d'abord, le projet que vous aviez initié n'est pas le même que nous avons réalisé. On est tout à fait d'accord, il y a 500 m^2 de plus. Donc,

500 m², vous connaissez le prix du m² dans du vieux à rénover. Ensuite, votre projet de base avait un coût de 2,2 M€ environ, tout en oubliant tous les aménagements extérieurs. Donc, il y avait le parking pour 680 000 €, le mobilier pour 100 000 € et les raccordements, bien sûr, qui devaient se faire.
Les avenants sont imputables à la maison des services, en particulier, à savoir 375 587,80 € que nous devons partager, en responsabilité, avec l'architecte que vous aviez engagé à l'époque, dont nous avons été obligé malheureusement de nous séparer, sinon, je crois que le chantier ne serait peut-être pas terminé malheureusement. Mais ça, ça fait partie aussi de la vie d'une collectivité et il y a des moments, ce n'est pas facile. Ça été difficile pour se séparer de Monsieur Gimonet, plus de 80 ans, un artiste. En tout état de cause, la facture pour la Ville, avec votre version, s'élevait à environ 3,4 M€.
En ce qui concerne notre projet, il intègre le restaurant et la salle du 2e étage et nous arrivons à un budget de 4,5 M€. Hormis vos oublis qui restent surprenants pour des anciens élus – je dis « vous » –, votre chiffrage compte des erreurs de taille. Pour votre information, le coût net de l'opération se calcule en prenant en compte toutes les dépenses TTC, mais en déduisant les recettes, donc la TVA qu'on récupère, 20 %, qui correspond à 700 000 € environ, toutes les subventions que vous aviez demandées à l'époque, qui ont été acceptées, 1 400 000 €. Tout ceci pour vous dire qu'on arrive à un différentiel de 2 M€ par rapport à votre estimation. En net, je parle, Monsieur Dherbier, on est bien d'accord, c'est en net pour la Ville de Cosne. C'est-à-dire que c'est soit de l'autofinancement ou de l'emprunt. C'est comme ça qu'on gère une collectivité. A un moment donné, on a de l'autofinancement et après, on passe à l'emprunt pour l'investissement.

Christian Perreau
Propos inaudibles

Michel Veneau
Monsieur Perreau, vous ne savez pas compter, alors arrêtez de nous embêter ! Non, mais Monsieur Perreau, il faut arrêter.

Micheline Henry
Dans le micro ou il y aura encore une réponse sans question.

Michel Veneau
Quand on fait un budget, il y a des dépenses et il y a des recettes. Comment ? Micro et vous demandez la parole, s'il vous plaît. Je suis calme. Allez-y, quelle est votre question ? Mais ne partez pas sur ??? Je vais mettre Napoléon. Allez-y. Non, c'est Charlemagne, je blague. Allez-y Monsieur, posez votre question.

Hicham Boujlilat
Sur le projet, d'une part, si vous réussissez à récupérer 20 % de TVA, il faudra nous dire comment vous faites.

Michel Veneau
19,6 %.

Hicham Boujlilat

Enfin, il faudra nous dire comment vous faites, puisque c'est de la FCTVA que vous allez récupérer, ce n'est pas du tout 20 %, mais si vous y réussissez, franchement bravo !

Michel Veneau
On vous donnera la recette.

Hicham Boujlilat
Oui, mais donnez-là à tous les maires de France, ils seraient ravis, puisque c'est de la FCTVA, Monsieur Demay, vous le savez, on est à 15,4, c'est ça ?

Thierry Demay
16,404.

Hicham Boujlilat
Voilà à 16,404.
Deuxièmement, récupérer 16 % de TVA sur 2 M€, c'est un projet à 2 M€ au départ. Donc là, vous nous précisez 4 000 100, on fera les comptes après, il y a encore des avenants, mais ça fait quand même le double. C'est tout. Donc, vous avez modifié le projet, certes, mais le projet est deux fois plus coûteux au regard des modifications.

Michel Veneau
Ce n'est pas le même projet, Monsieur Boujlilat.

Hicham Boujlilat
Donc, ne nous reprochez pas d'avoir prévu quelque chose.

Michel Veneau
On ne vous reproche rien.

Hicham Boujlilat
Parce que vous, vous avez modifié le projet.

Michel Veneau
Est-ce qu'on vous a un jour reproché le projet ?

Hicham Boujlilat
Vous nous dites qu'il y a des choses que vous n'aviez pas prévu, etc., sauf que…

Michel Veneau
Non, mais vous êtes incroyable.

Hicham Boujlilat
Ne nous reprochez pas…

Michel Veneau
Ce soir, vous êtes exceptionnel.

Hicham Boujlilat
… les modifications.

Michel Veneau
On a modifié le projet. On a mis 6 mois pour se décider à le démarrer.

Hicham Boujlilat
Oui, très bien, et ça a doublé le coût.

Michel Veneau
Vous n'aviez pas tout prévu dans votre estimation à 2 M€. Tout n'était pas prévu dans votre estimation et vous le savez bien.

Alain Dherbier
Quand je réagis, c'est parce qu'on est en-dehors du coup, on n'est pas associés du tout à la réflexion. C'est tout. Ce n'est pas sur le prix. Vous dites qu'on n'avait pas tout prévu, mais vous non plus, parce que depuis un an, il y a des avenants régulièrement.

Michel Veneau
Oui, mais là, ce n'est pas de notre fait.

Alain Dherbier
Donc, vous n'aviez pas non plus tout prévu.

Michel Veneau
Les avenants, la plupart, vous allez voir, les services ont préparé un tableau et on aura tous les chiffres exacts, ce qui nous incombe ou pas.

Alain Dherbier
Une fois pour toute, et que ce soit bien entendu de tout le monde, y compris des journalistes, ce n'est pas sur le montant en lui-même, c'est sur le fait qu'on soit en-dehors. Vous ne nous associez pas sur la réflexion que vous menez. De toute façon, vous avez le dernier mot, vous le savez, mais ce serait bien quand même qu'on soit associé. C'est tout.

Michel Veneau
D'accord.

Franck Wickers
J'ai l'impression qu'on tourne en rond, parce que ça doit faire la 20e fois qu'on en parle de ce montant qui passe de 2 à 4. De 2 qui était prévu initialement, uniquement sur les bâtiments, de 4 en prenant en compte tous les alentours, toutes les mises aux normes de sécurité suite à des petites erreurs d'architecte, etc. Tout ça, ça a déjà été expliqué 10 fois. Monsieur Dherbier, vous êtes bien d'accord que le problème, ce n'est pas de 2 M€ ou 4 M€. Monsieur Boujlilat, pour vous, c'est un problème. Je finis par ne plus savoir comment me mordre la queue finalement.

Michel Veneau
Je dirais pour conclure, avant qu'on passe au budget. Donc c'est fini, maintenant, c'est pareil, comme le dit Franck, ça fait des fois et des fois qu'on répète à peu près la même chose et sur les chiffres. J'ai demandé au directeur de faire un tableau : le projet initial, le

projet modifié, les avenants qui nous incombent et qui incombent à l'archi. Et on va trouver. A la fin, il y aura le montant exact du coût des travaux qui seront bientôt terminés. Voilà mes chers collègues et ça n'amuse personne. Nos services, y compris la Socotec et d'autres organismes de contrôle, ce n'est pas intéressant des dossiers et des chantiers qui traînent comme ça, des mois et des mois. Ce n'est intéressant pour personne. Il y a un coût pour la collectivité, souvent supplémentaire, et ce n'est pas bon, parce que nos services se démobilisent un petit peu aussi à un moment donné, quand ça traîne trop.
Donc, je constate que nous devons continuer de travailler pour notre ville. Merci Mesdames et Messieurs.

Je passe la parole à Monsieur Demay qui va nous parler de la fiscalité locale et je vous informe, comme je l'ai dit l'autre jour…
Avant pardon, rapport sur table, avez-vous des questions ?

Hicham Boujlilat
Lecture rapide, on a un arrêté sur les tarifs municipaux qui figurent en annexe. Donc, on l'a ici, mais est-ce que vous pouvez nous indiquer s'il y a des choses qui évoluent par rapport aux tarifs municipaux ou pas ? Si oui, quoi ?

Thierry Demay
Bonjour à tous et bienvenue à notre nouvelle collègue, bien entendu.
En ce qui concerne les tarifs municipaux, il y a deux ou trois petites choses qui évoluent, à savoir concernant les salles du Palais de Loire, le prix des locations des bureaux de la salle de réunion à l'intérieur de celui-ci.

Hicham Boujlilat
En fait, simplement l'inscription des nouvelles salles. Le reste ne change pas. Et ces nouveaux tarifs par rapport aux salles actuelles ?

Thierry Demay
Ça ne bouge pas. Les tarifs des salles actuelles n'ont pas…

Hicham Boujlilat
Pardon, les tarifs des salles au palais de justice ?

Thierry Demay
Les nouvelles salles du palais de Loire ?

Hicham Boujlilat
Du Palais de Loire, pardon.

Thierry Demay
De mémoire, c'est identique pour celle du premier étage, l'ancienne salle d'audience, c'est le même tarif que la salle Patrick Jovet de Villechaud. Concernant la salle du deuxième étage, la salle qui est aménagée en scénique, par contre, ce sera le même tarif que la salle de Cours, avec toutes les précisions en fonction de si vous êtes particulier, association loi 1901 ou professionnel, etc.

Par contre, juste une précision. Au niveau des tarifs le week-end pour les salles des fêtes, on s'est rendu compte qu'il y avait certaines personnes qui louaient la salle des fêtes par exemple pour le samedi, imaginons un mariage, et qui n'allaient que le lendemain matin pour vider la salle. Ce qui paraissait assez logique. De ce fait, ils n'étaient pas couverts par leur assurance et nous non plus, puisqu'ils utilisaient des locaux qui ne leur étaient plus attribués à ce moment-là. Donc, on a décidé, en concertation avec les élus, de dire que finalement, on proposait à ces personnes de louer le dimanche la salle à moitié prix pour la journée supplémentaire. Ce qui leur permettait comme ça d'être plus en conformité au niveau légal.

Alain Dherbier
Vous avez parlé de la salle Patrick Jovet. J'ai reçu l'invitation pour y aller lors de cette inauguration. Je n'ai pas pu m'y rendre. Par contre, ce qui me surprend, c'est que je ne me souviens pas, ou alors ma mémoire me fait défaut, qu'on en ait parlé ici. Je ne sais pas comment c'est venu. Je trouve que c'est une excellente idée d'avoir donné le nom de Patrick Jovet à cette salle, parce que qui mieux que lui la connaissait parfaitement. Mais je ne pense pas que ça a été débattu. Vous regarderez, mais à ma connaissance, ça n'a pas été fait.

Michel Veneau
On va regarder.

Hicham Boujlilat
Il n'y a pas de souci sur le fait de la nommer, c'est très bien. Et idem sur le rugby, on n'a pas eu de délibération. Normalement, il faut une délibération.

Micheline Henry
Vous êtes sûr qu'il faille une délibération.

Hicham Boujlilat
Ça a toujours été fait.

Micheline Henry
Est-ce que c'est une obligation ? Pardon, il va encore y avoir la réponse, sans avoir la question. Je ne suis pas sûre.

Michel Veneau
Je ne sais pas. Il faut qu'on regarde. On va vérifier.

Hicham Boujlilat
Pour les rues, pour le Cosec, on l'avait fait…

Micheline Henry
Non, mais les rues, ce n'est pas pareil.

Hicham Boujlilat
Pour le Cosec, on l'avait fait aussi, quand on avait dénommé certaines salles.

Micheline Henry

Oui, pour le Cosec, c'est sûr que ça a été fait.

Hicham Boujlilat
Là-dessus, je ne sais pas si c'est une obligation, je vais vérifier, mais en tout cas, c'était l'usage jusqu'à présent que tout ce qui a été nommé, voire dénommé parfois, a fait l'objet d'une délibération.

Micheline Henry
Oui, mais une rue, c'est public. Un endroit, c'est un nom…

Hicham Boujlilat
La salle des fêtes, la salle de Villechaud maintenant…

Micheline Henry
Elle est publique, mais c'est un nom personnel. La tribune du rugby, c'est un nom personnel. C'est quasi en interne.

Hicham Boujlilat
En tout cas, ce sont des équipements publics, donc normalement, il appartient à la commune de faire une délibération.

Michel Veneau
On va vérifier.

A. AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Fiscalité locale 2019 – Vote des taux des impôts ménages

Thierry Demay
Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Il m'appartient ce soir, dans le cadre de ce dernier conseil municipal de l'année, de vous présenter le projet du budget 2019. Par-delà ce vote, nous poursuivons la modernisation de notre ville. Nous avons entre nos mains la possibilité de choisir, sous l'impulsion de Monsieur le maire, les actions et les grands projets qui inscrivent définitivement notre commune dans la modernité. Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, nous avons longuement présenté nos choix. Nous avons également présenté le cadrage financier de ces réalisations futures qui s'inscrivent dans notre plan pluriannuel d'investissement. Aussi, ce soir, l'heure n'est plus au débat sur nos orientations, nous devons valider le chiffrage de ces derniers. Les projets sont actés. Il nous faut les réaliser dans les temps et cela va de soi en ce qui me concerne, en respectant le cadrage financier. Voilà la feuille de route que m'a donnée Monsieur le maire, en tant que responsable des finances de la ville. Nous allons donc continuer à investir en 2019, comme nous l'avons détaillé dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.
Pour votre parfaite information, nous avons lancé les ordres de service concernant le quartier ouest, 2e tranche, phase 1, la résidentialisation des immeubles rue Binot, les travaux pour la salle de la Chaussade. La Ville participera financièrement à d'autres opérations conjointement avec Nièvre Habitat, l'un de nos principaux partenaires pour la mise en œuvre de la réhabilitation de l'îlot Gay-Lussac au quartier Saint-Laurent, la

construction de 30 maisons individuelles au lotissement de la Fontaine Pernée, la construction de 8 logements et d'une salle de répétition destinée à l'école de théâtre du Grenier du Nohain. Tous ces travaux dont la ville est à l'initiative, vont générer de l'activité et donc, de l'emploi.
Pour arriver à un tel résultat, il faut être en situation de dégager de l'autofinancement et par les temps qui courent, cela implique des choix que je vous ai longuement exposés dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Paradoxalement, nous sommes dans une période qui nous oblige à la prudence. Toutefois, et la signature de la convention Action Cœur de ville en est l'illustration, nous nous devons d'investir, d'aller de l'avant, c'est vital pour notre avenir. Il nous faut donc créer les conditions propres à générer notre développement, afin de promouvoir notre bassin de vie. Pour réussir ce challenge, nous devons dégager un excédent, afin de continuer à pouvoir investir, c'est-à-dire réaliser des économies sur le budget de fonctionnement et augmenter nos recettes d'investissement.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous avons diminué les charges salariales entre 2014 et 2018, de près de 400 000 euros. Nous prévoyons une augmentation de 125 000 euros cette année, qui se justifie par une prise en charge de la Ville de deux nouveaux postes, à savoir un chargé de mission Fisac et un directeur de projet Action Cœur de ville. Sachez que ces deux postes sont mutualisés avec la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain. Ce qui fera l'objet d'un remboursement. J'ajoute que ces nouvelles dépenses seront également compensées par un financement de la Direccte pour le Fisac et de l'Agence nationale pour l'habitat en ce qui concerne Action Cœur de ville. On peut donc estimer le surcoût réel pour la ville, de 25 000 euros.
Après avoir diminué les charges à caractère général de près de 600 000 euros, soit une baisse de 22 % entre 2013 et 2018, nous continuerons notre politique de mutualisation, source d'économie. Voici quelques exemples qui, au total, nous donnent une réduction des dépenses de la ville de 2,19 % pour le budget 2019.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, nous attendons le compte administratif pour annoncer le résultat à l'exercice 2018 qui se termine, tout en faisant remarquer que nous n'augmentons pas les impôts pour la 5e année consécutive. Nous affichons, malgré nos efforts, une diminution de nos recettes de 1,23 %. Je rappelle aux élus de l'opposition municipale que le produit fiscal entre 2008 et 2013 avait subi sous leur responsabilité, une augmentation de 896 060 euros.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, nous envisageons de solliciter un emprunt en fonction de nos besoins afin de finaliser certains projets. Nos frais financiers, correspondant au remboursement du capital et des intérêts, représentent un encours total de la dette de 625 euros par habitant en 2018. Ce chiffre doit être comparé aux statistiques de la TPG, qui situe l'encours moyen de la dette pour les villes de notre strate à 842 euros par habitant au niveau régional et 895 euros par habitant au niveau national. La Ville se situe dans le bas de l'échelle en matière d'endettement et au regard de nos investissements, c'est une bonne chose.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, nous inscrivons au titre des subventions la somme de 2 300 000 euros, soit 40 % des recettes d'investissement. Afin

de vous donner un élément de comparaison, les subventions inscrites en 2013 s'élevaient à 10 300 euros.

En conclusion, vous le constatez, notre majorité choisit et réalise ses projets, tout en gérant la ville au mieux, dans les conditions que nous connaissons tous. Elle le fait grâce au financement de très nombreux partenaires qui subventionnent nos programmes. Ce qui prouve, s'il en était besoin, la pertinence de nos choix.

Je vais vous présenter quand même deux ou trois petits éléments concernant ce budget. Au niveau du budget général 2019, à la page 6, on a un autofinancement qui est de 989 732 € pour le budget 2019. Remarquez que l'année dernière, nous avions simplement prévu un autofinancement de 895 089 €. On sera donc dans une meilleure situation que celle qui était prévue.
En ce qui concerne l'investissement, nous continuons à investir et nous avons prévu, pour l'année 2019, un investissement de 5 083 537 €, par rapport à l'année dernière qui était de 5 900 000 €. Par contre, au niveau toujours de l'investissement, au niveau des recettes, l'année dernière, nous avions des subventions d'investissement pour un montant de 1 608 000 € et l'année prochaine, nous prévoyons 2 080 000 €. Ce qui rejoint bien ce que je vous disais tout à l'heure, la volonté de nos partenaires de nous aider dans tous ces éléments.
Autre petite remarque, vous avez sans doute tous noté que dans les autres produits de gestion courante, nous avions une diminution assez importante de ceux-ci, qui était expliquée, comme je vous l'avais dit, par la disparition de la zone d'activité du parc.
En ce qui concerne les impôts qui sont évalués à 5 145 564 €, ils étaient de 5 044 348 €. Ceci provenant de l'augmentation des bases, qui est estimée et décidée par l'État. Je rappelle que nous, par contre, comme on va le voter tout à l'heure, je l'espère en tout cas, nous n'avons pas augmenté les impôts au niveau du taux communal.
Toujours dans les recettes de fonctionnement, vous avez sans doute vu aussi qu'il y a l'attribution de compensation de la CCLVN qui a diminué. Ceci est tout à fait logique. Comme je vous l'avais indiqué, ça correspondait avec le centre social qui a été pris maintenant en charge par la CCLVN…

Avant-dernier point que je voulais soulever, les charges de personnel qui sont évaluées à 6 777 069 euros pour le budget primitif 2019, par rapport à l'année dernière, qui étaient de 6 652 000 euros. Je rappelle que c'est par rapport aux nouvelles personnes qui sont embauchées, mais qui en réalité ne coûteront en supplément, que 25 000 euros à la Ville. Par contre, dans les comptes, on est obligé de marquer la dépense totale et la recette apparaît dans un autre chapitre.

Dernier point que je voulais aborder, c'était concernant le budget du STIC, car dans le budget du STIC, vous avez sans doute vu qu'au niveau de l'investissement, on a changé notre idée par rapport au débat d'orientation budgétaire, puisque nous avions prévu, dans celui-ci, l'achat d'un bus papillon pour un montant de 120 000 euros. Là, nous avons étudié une autre possibilité avec les services, qui semble-t-il, donnerait satisfaction à tout le monde, et notamment à moi du point de vue financier, à savoir que ce serait simplement un investissement de 47 000 euros pour reconditionner le bus. C'est-à-dire de changer tous les éléments, en-dehors de la carrosserie, tout ce qui est moteur, train roulant, freinage, etc., mais là, je ne suis pas un spécialiste en la matière, veuillez m'en excuser.

Pour conclure, vous m'aviez posé une petite question en commission des finances, Messieurs, je vais vous donner les explications concernant les APCP. Vous m'aviez dit qu'au niveau du DOB, on avait évalué ces dépenses à 15 367 739 euros, et au budget, nous avons inscrit la somme de 16 406 364 euros. Il y a donc une différence de 1 038 625 euros. Pourquoi ? Tout simplement, parce que nous avons fait le choix, au niveau du budget, d'inscrire la totalité du projet habitat du contrat de ville et d'intégrer les travaux liés à la création de la salle destinée à l'association du Grenier du Nohain. Nous avons également inscrit la maîtrise d'œuvre concernant le projet de rénovation pour l'Eden cinéma. Je rappelle cependant qu'il s'agit d'autorisations de programme qui doivent être confortées dans le cadre des crédits de paiement inscrits au budget 2019. Or, les crédits de paiement prévus au DOB 2019 sont inscrits en dépenses à hauteur de 4 174 564 euros, alors que les crédits de paiement inscrits en dépenses au budget primitif 2019 sont inscrits pour une somme de 4 515 436 euros.
Au regard de ces éléments, il apparaît que nous avons augmenté nos besoins financiers de 340 872 euros réellement. Cette augmentation, par contre, est composée par une inscription supplémentaire en recettes d'investissement qui, elles, s'élèvent à 845 078 euros. Aussi, entre le budget primitif que je vous présente et le DOB que nous avons vu il y a un mois, nous avons inscrit plus de recettes que de dépenses.

Pour conclure, je voulais remercier – et je pense que nous y sommes tous sensibles – l'ensemble des services, Monsieur Lebossé, le service des finances et tous les autres services techniques et autres qui ont participé à l'élaboration de ce budget, car c'est toujours quelque chose qui est quand même très compliqué à mettre en œuvre.

Michel Veneau
Merci Monsieur Demay. Je voudrais préciser – et vous avez entendu les chiffres au niveau des coûts de fonctionnement, sur la masse salariale et sur les services –, la baisse est de quand même presqu'un million, les deux cumulés. C'est important. C'est un effort important de la part des services de la ville de Cosne et c'est grâce à eux, à mon avis, si on arrive à continuer de pouvoir investir au rythme où l'on va, avec Cœur de ville et le contrat de ville. Ils font partie aussi de l'équipe qui a mis en place et qui porte les projets depuis le contrat de ville. Je tiens vraiment à les remercier pour le travail qui a été effectué depuis 2016, que nous avons signé avec Nièvre Habitat. C'est un travail ardu et il faut vraiment se consacrer à ces projets, parce qu'on n'a pas pris beaucoup de monde de l'extérieur. C'est vraiment en interne qu'on a réalisé pas mal de projets et ça porte ses fruits aujourd'hui, parce qu'on mène des actions, on monte les projets et on arrive à les réaliser dans des conditions plutôt favorables et dans des temps plutôt acceptables.

Alain Dherbier
Merci Monsieur Demay de cette précision. Ça paraissait logique de vous poser la question parce qu'en un mois de temps, il y avait un million d'écart. Donc, fatalement, ça saute aux yeux.
Sinon, pour les dépenses de personnel, on en reparlera souvent, sans doute à chaque fois. Vous avez même fait le parallèle avec 2013, en disant qu'il n'y avait que 2 000 euros d'écart. Sauf que si on compare l'effectif de 2013 et l'effectif de 2017, il y a 24 personnes en moins. Donc, fatalement, ça compte.

Michel Veneau

Bien sûr.

Alain Dherbier
Vous dites que le service est fait de la même façon, ça c'est votre analyse et je ne sais pas si c'est réellement vrai. Parce que d'un autre côté, vous faites appel quelquefois à des services extérieurs qui rentrent en fonctionnement, donc c'est un peu différent. C'est tout ce que j'avais à dire.

Michel Veneau
On a fait appel à Trajectoires depuis quelques années et on a augmenté même la prestation de Trajectoires. Ça fait environ 40 000 € par an, de mémoire. 40 000 €, c'est un salaire chargé. Et là, on a quand même des équipes qui viennent pour renforcer les espaces verts pendant une partie de l'année, quand c'est nécessaire.

Thierry Demay
Concernant les charges de personnel, je sais qu'on a un avis un petit peu divergent tous les deux, par rapport à ça. C'est vrai aussi qu'entre 2013 et 2019, les chiffres qu'on avance pour le budget primitif, il ne faut pas oublier non plus qu'il y a eu beaucoup de revalorisations. Ce qui est tout à fait légitime par rapport aux personnes qui travaillent, puisqu'elles prennent de l'ancienneté et de la technicité. Donc, c'est quelque chose qui semble tout à fait légitime.

Michel Veneau
Après, par rapport à l'organisation des services, c'est vrai qu'on a modifié un petit peu l'organisation de certains services, y compris dans l'administration. Il y a eu des modifications. Il y a des gens, des chefs de service qui sont partis en retraite. Après, on est organisé un petit peu autrement. N'importe comment, on est obligé aujourd'hui d'être en mouvement au niveau de la gestion de nos collectivités. On ne pourra plus travailler comme avant. C'est comme ça, la vie a changé. J'ai écouté mes collègues l'autre jour et je vois que c'est partout. On sera obligé et il faudra mutualiser de plus en plus. Quels que soient les gouvernements, on sera obligé de mutualiser et de faire des économies au niveau du fonctionnement, pour justement pouvoir embellir et dynamiser nos villes et nos villages. On ne pourra pas reculer et demain, dire : on va recréer des services ou renforcer des services parce qu'on veut se faire plaisir. Non, ce n'est pas comme ça que ça va se passer. Ça veut dire que demain, il faudra peut-être avoir d'autres prestataires qui viendront renforcer pendant des périodes, nos besoins au niveau de notre environnement.

On passe au vote ? Non. Les taux, Monsieur Demay.

Thierry Demay
Le premier point de ce conseil inscrit à l'ordre du jour, le vote des taux. Donc pas d'augmentation des taux de fiscalité, à savoir un taux de 11,62 % pour la taxe d'habitation, un taux de 18,65 % pour le foncier bâti et un taux de 81,90 % pour le foncier non-bâti. Ce qui nous ferait un produit attendu de 5 145 569 euros.

Hicham Boujlilat

Juste une question pour ne pas avoir d'ambiguïté, Monsieur Demay. Vous avez présenté le budget et je regardais par rapport au point de l'ordre du jour, j'ai des sujets à évoquer par rapport au budget. Je les évoquerai au troisième point. On est d'accord là-dessus.
Sur la fiscalité, quelques remarques et une proposition. Les ménages cosnois paient aujourd'hui plus d'impôts qu'en 2014. Vous avez indiqué, Monsieur Demay, dans votre présentation, qu'entre 2008 et 2014, on a eu 896 060 euros de recettes fiscales supplémentaires, des recettes fiscales sur lesquelles vous n'êtes pas revenu, sauf la première année de votre mandat, pour les baisser un tout petit peu. Nous sommes passés de 4 865 760 euros en 2014 à 5 145 564 euros de fiscalité locale prévue pour le budget 2019. En gros, c'est l'habitation et le foncier. Vous prenez en compte une augmentation des bases de 1 %, je pense qu'elle va être supérieure à 1 %. Vous êtes sur du prudentiel, on était à 1,8 et je pense qu'on sera malgré tout, à plus de 1 %. La Ville récolte en effet 279 864 euros, donc près de 280 000 euros de plus qu'en 2014. Ça représente 27 euros de plus par Cosnois ou, pour être plus juste, ça représente 110 euros en moyenne en plus par ménage fiscal imposé, puisqu'aujourd'hui, à Cosne, sur les 5 160 ménages fiscaux, on en a 2 533 qui sont imposés, qui paient des impôts sur la fiscalité locale. Cette augmentation de 280 000 euros de recettes fiscales pour la Ville, c'est 2 533 cosnois imposés qui la supportent, donc 110 euros en moyenne pour chacun.

Nous proposons d'annuler cette hausse et de rendre cet argent aux Cosnois. Cela représente donc…

Michel Veneau
Vous êtes quand même culotté.

Hicham Boujlilat
Cela représente donc…

Michel Veneau
Il a quand même un culot monstre.

Hicham Boujlilat
Cela représente donc…

Michel Veneau
Monsieur Boujlilat, ce n'est pas possible de dire ça. Vous avez augmenté en 6 ans de presque 800 000 euros et vous nous demandez… ! non, mais vous n'avez pas de honte, vous. Les chiffres, vous savez les manipuler, mais vous ne savez pas bien les gérer par contre. C'est votre point faible. C'est la gestion des chiffres. Ce n'est pas possible. Là, vous m'épatez. On n'a jamais vu ça. Quand vous avez augmenté de 6 % en 2008, qu'est-ce qu'on vous a dit à l'époque ? Qu'il ne fallait pas augmenter.

Hicham Boujlilat
Est-ce que vous pouvez rappeler pourquoi ça a été augmenté ? Vous voulez qu'on refasse le débat.

Michel Veneau
Non, mais attendez, surtout pas le débat, c'est bon, on l'a fait en 2008.

Hicham Boujlilat
Très bien. Oui, voilà. Donc, il faut rappeler les raisons.

Michel Veneau
Les raisons. Et sur les indemnités, etc., on pourrait faire l'histoire aussi !

Hicham Boujlilat
Oui.

Michel Veneau
Nous, sur les indemnités là, on va économiser, en 6 ans, presque 700 000 euros, plus de 600 000 euros, sur les indemnités des élus, vous aurez les chiffres.

Hicham Boujlilat
Je peux continuer.

Michel Veneau
Allez-y ! Parlons de l'avenir, mais ne parlez pas des chiffres.

Thierry Demay
Juste pour reprendre au niveau de la taxe d'habitation, en 2013, la taxe d'habitation était de 1 739 642 euros et en 2019, 1 757 496 euros.

Hicham Boujlilat
Les rentrées fiscales sur les chiffres que nous avons, les impôts ménages, on est sur les chiffres que je vous ai indiqués et qu'on a ici, qui sont incontestables, sur l'ensemble des rentrées fiscales, on passe, ce que je vous ai indiqué, de 4 M€…, enfin sur les chiffres que je vous ai indiqués tout à l'heure.
Donc, si je peux terminer, nous proposons d'annuler cette hausse et de rendre cet argent aux cosnois. Ça représente une baisse des impôts…

Michel Veneau
Non, mais ce n'est pas possible ça.

Hicham Boujlilat
Est-ce que vous pouvez me laisser terminer ?

Michel Veneau
Non, mais ce n'est pas possible de dire des choses pareilles. Vous n'avez pas de honte. Allez-y, on vous écoute.

Hicham Boujlilat
Ça représente donc, ce que nous proposons avec l'annulation de cette hausse, une baisse des impôts de 6 %, pour revenir au niveau de 2014, que vous jugiez déjà insupportable, Monsieur Demay l'a rappelé. Ce n'est pas nous qui avions indiqué que nous baisserions tous les ans, pendant tout le mandat, les impôts de 3 %. Donc, même en rendant ces 279 000 euros, même avec cette baisse de 6 %, ce serait même beaucoup plus raisonnable que ce que vous aviez proposé avec cette baisse de 3 % par an. Nous en avons la possibilité, en réduisant notre capacité d'autofinancement, ça a été indiqué, et

en abandonnant certains investissements que nous considérons non prioritaires. Voilà ce que nous vous proposons par rapport à la fiscalité.

Michel Veneau
Monsieur Demay va vous répondre. Je pense que vos chiffres ne sont pas bons, à mon avis.

Hicham Boujlilat
Je vais les reprendre.

Thierry Demay
Non, mais attendez…

Hicham Boujlilat
J'espère que mes chiffres qui ne sont pas bons et que j'ai repris des documents officiels que vous nous avez transmis…

Michel Veneau
Je pense que ce n'est pas possible.

Hicham Boujlilat
Attendez ! Vous me dites qu'ils ne sont pas bons ?

Thierry Demay
S'il vous plaît, Monsieur Boujlilat.

Michel Veneau
Monsieur Demay va vous répondre, après, on va revoir les chiffres.

Thierry Demay
Je reprends les chiffres de la taxe d'habitation, puisque c'est quand même celle-ci qui est extrêmement…

Hicham Boujlilat
J'y ai pensé aussi.

Thierry Demay
Je prends les chiffres de la taxe d'habitation, si vous me le permettez, et même si vous ne me le permettez pas d'ailleurs. En 2013, 1 739 642 euros. 6 ans après, 1 757 496 euros. Considérant qu'on a baissé les taux d'imposition, que tous les ans, l'État fixe de lui-même une évolution, vous avez indiqué que ce serait sans doute plus de 1 %. Très sincèrement, je le souhaite du point de vue du budget de la Ville. Par contre, c'est vrai que du point de vue du budget personnel, je préfèrerais que ça reste à 1 %.
Ensuite, c'est vrai que vous proposez quelque chose qui me semble ici totalement utopique, sachant qu'en 2013, nous avions une dotation globale de fonctionnement qui était de 2 534 684 euros et qu'en 2019, celle-ci est estimée à 1 807 528 euros. 700 000 euros de perdus de dotation globale de fonctionnement, excusez-moi, mais à ce moment-là, autant qu'on donne les clés directement au préfet.

Michel Veneau
Après, ce n'est plus gérable.

Hicham Boujlilat
Là-dessus, je ne vais pas refaire le débat de 2014 où vous indiquiez – et comme on est sur articles pour articles, on va les ramener aussi, et même dans vos documents – que vous alliez baisser les impôts de 3 % par an pendant 6 ans et que vous saviez que c'était possible parce que vous aviez fait les calculs. Vous connaissez la trajectoire, etc. Vous êtes en responsabilité aujourd'hui, qu'est-ce qui a changé par rapport aux calculs que vous aviez faits ? Alors que cette trajectoire qu'on a tous contestée, hier et aujourd'hui, de baisse des dotations, rappelez-vous, on les a toujours déplorées, elle était connue. Donc nous, ce que nous vous proposons – après il y a eu d'autres projets, on en reparlera probablement plus tard dans le cadre du conseil municipal – vous considérez que ce n'est pas possible. Nous, on vous indique que rendre ces 279 164 euros aux Cosnois, c'est possible. Ça réduit un petit peu notre capacité d'autofinancement, vous aviez indiqué qu'elle avait augmenté, et en abandonnant aussi certains investissements qu'on juge non prioritaires. On y reviendra plus tard dans le cadre de notre débat et là-dessus, c'est possible. Ce sont des choix que vous ne partagez pas, mais pour nous, en tout cas, ce sont des éléments qui sont possibles à mettre en place.
Sur les chiffres, vous parliez de la taxe d'habitation. Il me semble – mais dites-moi le contraire si je me trompe – qu'il y a des Cosnois qui paient du foncier bâti et du foncier non-bâti. Sauf à considérer que nos taux et les taux qu'on vote ne sont applicables qu'à la taxe d'habitation. Il me semble aussi, détrompez-moi s'il le faut et si vous le jugez utile, que les taux que l'on fixe ne sont pas applicables au foncier bâti ou au foncier non-bâti.

Thierry Demay
Concernant la trajectoire que vous disiez au niveau de 2014, on était tous – et même quand on était dans l'opposition – tout à fait d'accord avec vous pour critiquer et être véhéments contre la baisse de la dotation globale de fonctionnement. Ça, on a tout le temps été d'accord avec vous, il n'y aucun souci, parce que je pense que tout le monde est bien conscient que même si quelque part, l'État, l'argent qu'il donne aux communes, aux départements et aux régions, il ne faut pas oublier que c'est quand même aussi, quelque part, soit des impôts ou soit des taxes. Donc, il faut bien que ça sorte de quelque part. On avait envisagé, par rapport à ceci, une diminution qui serait beaucoup moindre que celle à laquelle on a dû malheureusement faire face. C'est pourquoi, d'une manière beaucoup plus prudente, on a décidé de ne pas faire cette diminution tous les ans, parce que ça nous semblait quelque chose qui nous faisait foncer dans le mur directement.

Michel Veneau
C'était un peu plus de 500 000.

Thierry Demay
Je vous rappelle aussi que concernant la capacité d'autofinancement, vous savez que c'est un critère qui me semble important pour pouvoir financer ces projets futurs. On a la chance d'avoir signé deux éléments qui sont quand même essentiels : le contrat Cœur de ville et le contrat de ville. Ces deux éléments, si on veut les mener à bien, il va falloir investir. Donc, il faut garder de la capacité d'autofinancement.
Je sais que 110 euros, ça peut être quelque chose de conséquent, je l'admets tout à fait. Très sincèrement, j'aimerais bien moi aussi avoir 110 euros de plus par an, pour cette

diminution, mais ce n'est pas le cas. C'est vrai que je le conçois tout à fait. Mais je pense que nous, du point de vue de la majorité municipale, on a fait un travail de prospective qui nous indique que cet effort qui sera demandé à tout un chacun sera largement compensé par le bien-être de vivre à Cosne-Cours-sur-Loire et surtout, par rapport aux perspectives d'avenir que nous pouvons proposer aux habitants, aux entreprises et aux entrepreneurs.

Michel Veneau
Avez-vous d'autres questions ? Pas d'autres questions. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5 contre. 2 abstentions.

2. Surtaxes communales 2019 – Budgets Eau et Assainissement

Thierry Demay
Les surtaxes communales s'élevaient globalement à 1,60 euro le m^3 pour l'année 2018, se décomposant comme suit : 0,40 euro le m^3 pour l'eau et 1,20 euro le m^3 pour l'assainissement. Comme chaque année, le montant des surtaxes à fixer pour l'exercice à venir dépend des charges prévisionnelles du service, qui sont essentiellement liées aux investissements réalisés et à réaliser, puisque ces services sont affirmés.
Il est proposé au conseil municipal de voter les surtaxes de l'année 2019 à 1,63 euro le m^3, se décomposant comme suit : 0,43 euro le m^3 pour l'eau et 1,20 euro le m^3 pour l'assainissement.

Alain Dherbier
Vous augmentez l'eau de combien ?

Michel Veneau
3 centimes.

Alain Dherbier
On pense qu'actuellement, il vaudrait mieux maintenir le prix de l'eau.

Thierry Demay
Très sincèrement, on aimerait bien aussi. Le problème, c'est que si on veut pouvoir continuer à faire les travaux nécessaires pour les extensions des linéaires d'eau, comme c'est un budget à part, on est obligé d'avoir le financement à côté. Si on n'augmente pas les 3 centimes comme ça, on ne peut plus faire face aux moindres travaux en eau. Donc ici, c'est vraiment une obligation purement comptable, mathématique.

Michel Veneau
C'est une obligation.

Christian Perreau
Vous aviez déjà augmenté l'année dernière de 2 centimes, je crois.

Michel Veneau
De 3 centimes.

Christian Perreau
Ça fait beaucoup quand même, parce que nous, on s'était occupé pour que l'eau soit moins chère sur la commune, on avait renégocié les contrats. Et là, en deux ans, on prend 6 centimes. C'est énorme.

Thierry Demay
Sur une estimation de 80 m^3, ça fait 2,40 euros pour l'année. Je suis d'accord, c'est 2,40 euros. Je répète la raison pour laquelle on est obligé et j'ai bien dit « obligé » de faire ceci, c'est que sinon, si quelqu'un veut par exemple demander un nouveau branchement et qu'il faille faire 100 mètres de canalisation, on ne peut pas les faire. Qu'est-ce qui est mieux ? C'est d'augmenter de 2,40 euros ou est-ce que c'est mieux d'avoir une personne qui va venir vivre, habiter, consommer et travailler à Cosne-Cours-sur-Loire ?

Hicham Boujlilat
Sur le rapport, il est indiqué une consommation moyenne de 80 m^3 par foyer. Je pense que c'est en-deçà de ce qui est constaté. On verra plus tard le rapport du SIAEP, qui concerne les Cosnois, la moitié de la ville, la consommation moyenne a baissé entre 2016 et 2017, sauf qu'elle est à 91,23 m^3. Donc, je pense que ce que propose Véolia, c'est en-deçà de la réalité. En tout cas, sur le rapport du SIAEP – on a la moitié des usagers à Cosne qui sont au SIAEP et l'autre moitié… –, ils sont à 91 m^3. A mon avis, il manque 10 m^3 dans le mode de calcul et ils ont tout intérêt à baisser le nombre de m^3, parce qu'évidemment, s'ils en ont plus, ce sont des recettes supplémentaires pour eux.
Deuxième chose, je rappelle également, je vais reprendre le débat que nous avions eu lorsqu'on avait évoqué les projets d'assainissement extension. Je vais le reprendre et on aura l'occasion d'en reparler lors probablement d'un prochain conseil municipal. Il me semble que vous nous aviez indiqué lors d'une question posée que les travaux n'engendreraient aucune hausse de prix par rapport à aujourd'hui. Je n'ai pas vérifié avant de venir, je vais vérifier, mais il me semble que c'est ce que vous nous aviez dit.

Thierry Demay
C'est le cas.

Michel Veneau
L'assainissement ne bouge pas.

Thierry Demay
L'assainissement ne bouge. Là, c'est l'eau.

Hicham Boujlilat
On vous a parlé sur le prix de l'eau.

Thierry Demay
Attendez, il faut être précis.

Hicham Boujlilat
Oui, mais le prix qui est payé, je vais vous le redire autrement : est-ce que ces travaux allaient engendrer une augmentation sur la facture des Cosnois ?

Thierry Demay
Non.

Michel Veneau
Non.

Thierry Demay
C'est l'eau. Là ici, on augmente la surtaxe de l'eau, pas de l'assainissement. L'assainissement, c'est un budget à part et l'assainissement, on n'a pas besoin d'augmenter cette surtaxe puisqu'on a la capacité d'autofinancement pour faire les assainissements et pour faire face aux emprunts qui sont pris, etc. Donc ici, il n'y a pas de souci par rapport à ces éléments-là.

Hicham Boujlilat
On aura un rapport plus loin, je pense, par rapport à un avenant.

Michel Veneau
Je vais vous donner une précision, Monsieur Boujlilat, en ce qui concerne les 10 m^3 supplémentaires. La partie rurale au nord de Cosne, plus les communes rurales, consomment un peu plus d'eau qu'en ville. Alors 10 m^3, je ne peux pas vous préciser, mais je suis sûr et ça a toujours été, que la partie rurale consomme un peu plus. Par rapport à un appartement, ce n'est pas difficile à comprendre.

Hicham Boujlilat
C'est possible.

Michel Veneau
C'est sûr.

Hicham Boujlilat
De toute façon, on verra par rapport au rapport de la DSP. Il suffit qu'on reprenne celui de l'année dernière et on verra le nombre d'usagers.

Thierry Demay
On voit dans ce rapport justement qu'il y a une diminution de la consommation des ménages, parce que les gens font beaucoup plus attention. Quand il y a une petite fuite, il y a quelques années de ça, on se disait : ce n'est pas grave, il y a trois gouttes qui tombent. Ce n'est pas dramatique. C'est vrai que maintenant, dès qu'on a une fuite ou on met une chasse d'eau 3 à 9 litres, automatiquement, ça fait que globalement…

Hicham Boujlilat
Les gens font plus attention.

Michel Veneau
Tout le monde diminue.

Thierry Demay
On a une diminution.

Michel Veneau
Tout le monde diminue depuis des années.

Hicham Boujlilat
Là-dessus, il faudra qu'on soit vigilant effectivement, parce que ça a un impact. Mais j'ai quand même des réserves, même si je comprends ce que vous indiquez.
Simplement, je voulais vous dire que nous, on avait baissé le prix de l'eau pendant notre mandat et mis en place un fonds social pour les Cosnois les plus en difficulté. Là, depuis 2014, et Christian Perreau l'a indiqué, le prix de l'eau ne cesse d'augmenter. Là, vous proposez de passer le prix de 0,4 euro à 0,43 pour la partie eau. Ça correspond quand même à une augmentation de 7,5 % sur cette partie et nous évidemment, on ne pourra pas voter l'augmentation de cette taxe, si vous proposez cette augmentation.

Michel Veneau
Monsieur Bruère va vous donner quelques précisions ou Monsieur Demay termine.

Thierry Demay
Juste une petite chose, ce n'est pas depuis 2014, c'est l'année dernière, donc 2018, où on a proposé une augmentation, qui a été effective. L'année prochaine, 2019, on propose aussi une augmentation de 3 centimes…

Hicham Boujlilat
C'est pour ça que j'ai dit « depuis 2014 ».

Thierry Demay
Soit pour 91,23 m^3, une différence de 2,74 euros.

Michel Veneau
Sur l'année.

Thierry Demay
Sur l'année.

Michel Veneau
Donc, cela va permettre de faire des travaux. Monsieur Bruère a la parole.

Charly Bruère
A propos de la consommation par habitant, entre 2016 et 2017, elle a baissé de 2 m^3 par habitant.

Michel Veneau
Tout le monde améliore la consommation.
On passe au vote. Qui est contre ? 7. Qui s'abstient ? Pour voir si vous ne vous endormez pas, qui est pour ?

Hicham Boujlilat
Monsieur le maire, j'ai vérifié pour les chiffres, dans le document budget primitif, page 18, vous vérifierez que les chiffres que je vous ai donnés sont bien ceux-là.

Michel Veneau
Très bien…

3. Budget Primitif 2019 – Ville, Eau, Assainissement et STIC

Michel Veneau
Le budget primitif pour la ville 2019. Vous avez une question ?

Hicham Boujlilat
Tout à l'heure, au préalable, j'avais demandé à quel moment je pouvais réagir par rapport au budget. On m'a indiqué que je pouvais le faire là.

Michel Veneau
Budget ville 2019.

Hicham Boujlilat
Sur le budget et par rapport à la présentation que nous a faite Monsieur Demay, simplement vous dire que lors du dernier DOB, nous aurions pu nous poser la question de savoir ce qu'il cachait et on n'a pas pu le faire. Il suffit d'attendre la réunion de ce soir pour voir l'écart entre DOB et BP. Entre les deux, il y a eu un peu plus de trois semaines et il y a cet écart d'un million d'euros. On en a parlé tout à l'heure. C'est vrai que c'est regrettable qu'en moins de trois semaines, parce que le DOB, c'était le 19 novembre…

Thierry Demay
Je ne veux pas vous couper, mais je veux juste vous repréciser ce que j'ai dit en commission des finances. Il faut bien comprendre que pouvoir réaliser ces documents, vous avez vu que ça fait quand même une masse d'informations qui est quand même très conséquente. Cette masse d'informations, bien entendu, il faut la collecter auprès de tous les services. Après, il faut arbitrer, vous connaissez quand même le système, et à partir de là, pour le DOB, on a un état des lieux à l'instant T. Donc nous, cet instant T, c'était à peu près fin septembre. Après, il faut toute la procédure pour que les services puissent tout centraliser, sortir les documents que vous avez pu étudier pour le DOB, sur lesquels on a longuement débattu. Ensuite, on va refaire la même chose pour le budget primitif. C'est-à-dire que là, on recollecte encore des éléments, parce que bien entendu, en deux mois de temps, il y a des choses qui bougent un petit peu. C'est-à-dire que les éléments que l'on regarde ici au niveau du budget primitif, ce n'est pas en réalité trois semaines d'écart, ça ressemble plutôt à deux mois d'écart presque. Donc, c'est vrai qu'on affine les choses. Vous savez que du point de vue des finances, et notamment de la comptabilité, nous sommes quelques-uns à avoir eu une formation. On a toujours cette formation nous disant d'être très prudent. Alors, on affine les choses. C'est vrai que parfois, ça peut être un petit peu déroutant pour certains, mais surtout, retenez bien une chose, c'est qu'on n'a rien caché dans les chiffres. Tout est bien précisé, tout est bien montré. Il n'y a aucune volonté quelconque de cacher quoi que ce soit.

Hicham Boujlilat
Sur l'exercice budgétaire, c'est un exercice budgétaire qu'on connaît, puisqu'on l'a pratiqué également. Mais je persiste à dire qu'un écart d'un million d'euros entre un DOB et un budget, c'est un écart extrêmement important, sachant que le débat

d'orientation budgétaire, on axe plutôt sur les orientations politiques et les projets. On affine ensuite, au niveau du budget. Cœur de ville, c'était connu avant le 19. Les orientations, on en reparlera plus tard aussi, parce que je pense que sur la participation de l'État, ce sera malheureusement bien en-deçà de ce que ça devrait être, de ce qu'on pourrait en espérer.
Sur les dépenses de fonctionnement, vous indiquez une baisse des dépenses de fonctionnement. Simplement, et on le verra dans le courant de l'année, on l'a vu lors des exercices précédents, vous nous proposez un budget. Et ensuite, on a des décisions modificatives. On se dit : finalement, les charges à caractère général, on les augmente. On a toujours augmenté dans le courant de l'année les charges à caractère général. Vous les minorez dans les budgets et elles sont augmentées en plus. On l'évoque à chaque fois, lors du compte administratif. Donc, si vous nous dites que les charges à caractère général qu'on vous propose, qu'on vous présente aujourd'hui, ne bougeront pas, sauf à la marge, dans le courant de l'année, très bien, mais je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler.
Sur les dépenses de fonctionnement, en réalité, quand on prend les dépenses réelles de fonctionnement, maintenant dans le cadre du DOB et depuis le changement de la construction des débats d'orientation budgétaire depuis 2015, qu'on évoquait tout à l'heure, on est obligé d'évoquer les dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent d'un peu moins de 2 % entre 2018 et 2019. Une partie de cette augmentation, je pense, vous l'avez explicitée tout à l'heure, c'est par rapport aux deux postes qui sont recrutés.
Avant d'aller plus en avant, vous avez évoqué le rôle très important des agents de la ville. Je tiens évidemment, on le fait tous et on l'a toujours tous fait de tout temps, à le saluer. Vous avez indiqué qu'on aura une capacité d'autofinancement plus importante, une marge plus importante. Nous, ce que nous vous proposons, la première proposition que nous faisons également, c'est d'augmenter un peu ces dépenses de fonctionnement et dans le contexte actuel, surtout d'ici la fin de l'année, de proposer, parce qu'on a quand même 24 agents en moins, 24 équivalents temps plein en moins depuis 2014, avec des agents qui sont extrêmement dévoués. Ils l'étaient hier et ils le sont encore aujourd'hui…

Michel Veneau
Ils sont motivés, là.

Hicham Boujlilat
Nous avons des agents qui sont extraordinaires, qui ont le sens du service public et qui ont toujours été motivés à leurs tâches…

Michel Veneau
Vous êtes le champion là. Là, vous avez une démarche exceptionnelle. Je vous vois déjà, vous y êtes. C'est formidable. Je suis en admiration devant vous, Monsieur Boujlilat.

Hicham Boujlilat
Merci.

Michel Veneau
Je vais remettre Napoléon. On va diminuer un peu le temps, parce que vous allez vous répéter plusieurs fois sur les mêmes sujets. Donc on y va, dans le concret là.

Hicham Boujlilat
C'est du concret.

Michel Veneau
Non, pas trop là, parce que vous vous êtes répété déjà, depuis tout à l'heure.

Hicham Boujlilat
Par rapport au personnel municipal, qui est encore plus volontaire qu'hier, mais en tout cas, qui subit une charge de travail qui est beaucoup plus importante, parce qu'on a eu quand même 24 personnes, 24 équivalents en temps plein en moins, et surtout dans le contexte actuel, nous proposons que la Ville puisse octroyer dès maintenant une prime de fin d'année.

Michel Veneau
Bravo Monsieur Boujlilat. Je vous ai dit, vous êtes le champion du monde.

Michel Mézy
100 euros.

Hicham Boujlilat
Je ne sais pas. Si vous proposez 100 euros, je pense que ce sera bon !
Le problème, dans votre construction budgétaire, c'est que vous ne prenez pas en compte les données démographiques, dont les dernières de l'Insee montrent une perte, malheureusement, d'habitants pour notre ville. On perd 50 habitants en moyenne par an et sur le territoire de l'ex-communauté de communes Loire et Nohain, c'était le territoire d'étude, on est à peu près à 100. La ville centre en perd la moitié. C'est un paramètre malheureusement qu'on ne prend pas en compte dans le cadre de la construction budgétaire. Nous risquons, si on continue, 50 par an, vous savez compter, si ça continue d'ici 6 ans, on passera en-dessous des 10 000 habitants, avec des conséquences dramatiques sur notre budget. La fermeture de notre maternité ne va pas arranger les choses, d'autant plus que 60 % des nouveaux nés de notre bassin naissent à Gien, lorsqu'ils n'arrivent pas plus tôt sur le chemin de la maternité.

Michel Veneau
Non, mais Monsieur, on ne va pas refaire le débat sur la maternité. Arrêtez ! Monsieur Boujlilat, il faut arrêter là, parce que là, on ne va pas s'en sortir, on en a pour jusqu'à 2 h du matin !

Hicham Boujlilat
Face à situation, Monsieur le maire, nous proposons de renforcer notre attractivité et donc, construire notre budget sur la base de cinq priorités. La première, la santé d'abord, avec la mise en place d'une véritable maison de santé pluridisciplinaire, à l'instar de celle…

Michel Veneau
C'est fait ça. Début janvier, on vous le propose.

Hicham Boujlilat
On la voit dans le budget ?

Michel Veneau
On va vous proposer le site au mois de janvier.

Hicham Boujlilat
Est-ce qu'il y a l'inscription budgétaire ou pas ?

Michel Veneau
Non.

Hicham Boujlilat
Donc, pour le budget 2019, vous savez qu'il y aura un projet et vous ne l'inscrivez pas dans le budget.

Michel Veneau
Non, mais attendez, il faut déjà choisir un site avec les professionnels de santé. On va choisir un site en début 2019.

Hicham Boujlilat
Donc, on risque d'avoir un budget supplémentaire.

Michel Veneau
On risque de l'avoir peut-être, pourquoi pas. Tous les ans, on l'a en juin, en plus. Vous le savez. Au niveau gestion, je pense que vous n'avez pas compris encore, le fonctionnement d'une collectivité.

Thierry Demay
Tous les ans, on a un budget supplémentaire.

Michel Veneau
Il est temps que vous reveniez aux affaires, parce que là, c'est grave.

Thierry Demay
Tous les ans, il y a un budget supplémentaire, qui permet de prendre en considération le compte administratif, notamment les réalités de tout ce qui peut être fait et notamment, le report sur la section d'investissement.

Hicham Boujlilat
On apprend quelque chose.

Michel Veneau
Il n'y a plus de débat, Monsieur Boujlilat. Le débat, c'était l'autre jour. Aujourd'hui, on est dans le budget et on passe aux actions et on vote.

Hicham Boujlilat
Je suis sur le budget.

Michel Veneau
Oui, mais ça fait une demie heure que vous nous parlez. De quoi ? De la maternité qui est fermée malheureusement, que vous n'y êtes pour rien et moi non plus. Vous n'auriez rien pu faire, comme nous, on n'a rien pu faire, malgré que certaines collectivités aient dit : on aurait dû vous aider. Je leur ai dit : merci, mais vous n'auriez pas pu nous aider à faire grand-chose malheureusement.

Hicham Boujlilat
Si vous permettez, je parle de la construction budgétaire et une des notions, Monsieur Demay le sait, dans le cadre de la construction budgétaire, qui est prévue au code général des collectivités, c'est celle de la sincérité. Tout à l'heure, Monsieur Demay…

Michel Veneau
Vous avez fait une formation et ça se voit que vous êtes bien formé là. Vous répétez sans arrêt les mêmes choses. Il faut arrêter. Napoléon a fini.

Hicham Boujlilat
Je ne peux pas terminer une phrase, donc après, on partage…

Michel Veneau
Non, mais il faut arrêter Monsieur Boujlilat. Il ne faut pas nous rappeler à chaque fois, c'est trop long.

Hicham Boujlilat
Est-ce que vous pouvez me laisser déjà terminer…

Michel Veneau
Non, mais ça fait une demie heure que vous parlez.

Hicham Boujlilat
Non, j'aurais déjà terminé, vous me coupez à chaque phrase. Nous venons d'apprendre ce soir qu'il y aurait probablement une inscription budgétaire. Vous savez qu'il y aura probablement une inscription budgétaire, on l'apprend comme ça. Rien n'est inscrit. Il y a la notion de sincérité budgétaire que vous connaissiez, Monsieur Demay. Tout à l'heure, vous dites : on ne vous cache pas. Et là-dessus, nous aurions dû en tout cas, avoir au moins une inscription. On n'a pas d'inscription. Maintenant, je l'entends.
La première chose, c'est sur la maison de santé et on regrette d'ailleurs en plus que ce projet de création de maison de santé ne soit pas la pierre angulaire du conventionnement Cœur de ville avec l'État. Là, on est dans du budget. On est dans les orientations budgétaires là-dessus et dans la déclinaison des orientations budgétaires.
Deuxième priorité, l'amélioration des services publics et des services publics municipaux, et contribuer à garder aussi nos services publics nationaux. La Ville, vous l'avez rappelé, a baissé de 10 % ses effectifs, 24 équivalents temps plein, c'est du budget, depuis 2014. Ça se ressent, ne serait-ce que dans la propreté de la ville, dont la suppression des produits phytosanitaires n'est pas la seule cause.

Michel Veneau
Si.

Hicham Boujlilat
Ensuite…

Michel Veneau
Vous avez tort.

Hicham Boujlilat
Ce n'est pas la seule cause.

Michel Veneau
Bien sûr. Attendez, on a équipé les services et vous, vous l'aviez fait déjà avant, avec du matériel. Mais depuis qu'il y a le zéro phyto, qu'est-ce que vous voulez maîtriser ? Vous connaissez la nature ? Une graine, ça pousse. Vous pouvez faire ce que vous voulez contre la nature, rien. Nous, on a équipé et on a racheté du matériel depuis quelques années, comme vous l'aviez fait aussi. Vous aviez commencé au niveau des espaces verts, mais on ne peut rien faire. La seule solution à mon avis, c'est de permettre aux collectivités d'avoir des petites mains aux espaces verts et de pouvoir peut-être retirer les charges sur ce personnel.

Franck Wickers
Et surtout, arrêter dans notre société de lutter contre la nature. Restons avec…

Michel Veneau
Tout à fait, l'herbe pousse. Contre le zéro phyto, on ne peut rien faire. Si vous avez une solution… Il n'y a pas de solution.

Franck Wickers
Quand on lutte contre la nature, si je reprends mon expression de tout à l'heure, on tourne en rond, c'est-à-dire qu'on se mord la queue.

Michel Veneau
Tout à fait.

Hicham Boujlilat
Ça vous obsède.
Sur les services publics, on a malheureusement à Cosne des engagements qui ne nous sont pas imputables dans la décision. On a eu plusieurs services qui ont fermé et je ne vais pas revenir sur la maternité. On a eu le tribunal malheureusement. C'est une perte pour notre ville. La réduction des effectifs aussi dans le corps préfectoral, la fermeture aussi des perceptions rurales, même autour de Cosne, qui ont pour conséquence une surcharge à l'hôtel des impôts de Cosne, sans qu'il y ait un supplément d'agents.
Enfin, sur les services publics et l'amélioration des services publics, une position quand même très forte pour garder – et là-dessus, il faut qu'elle soit beaucoup plus forte que pour la maternité – notre bloc chirurgical qui est menacé et notre hôpital de proximité. Les deux déplacements de Monsieur Pribile fin novembre et à l'AG des maires sont extrêmement inquiétants. Lui, il est droit dans ses bottes aussi et nos hôpitaux de proximité, notre bloc chirurgical, il faudra qu'on ait une position très forte par rapport à ça.

Troisième point, troisième priorité, un soutien accru aux associations qui voient l'offre de salles communales publiques se réduire.

Michel Veneau
Faux.

Hicham Boujlilat
Et qui ont déjà été pénalisées par le paiement, jusqu'à 60 euros, pour disposer d'occupation de toutes salles pour les fluides.

Quatrième priorité…

Michel Veneau
Les subventions aux associations n'ont pas diminué depuis 2014, elles ont même augmenté. Vous prenez les chiffres, depuis 2014, elles ont augmenté.

Hicham Boujlilat
Je ne parle pas que des subventions aux associations, vous l'aurez noté.

Michel Veneau
Le fonctionnement des associations, je parle.

Hicham Boujlilat
Quatrième…

Michel Veneau
Elles ont augmenté, vous pouvez reprendre tous les chiffres.

Hicham Boujlilat
Oui. Quatrième priorité, un regain de pouvoir d'achat aux Cosnois, avec la remise à la gratuité du Papillon, un gel sur l'évolution des tarifs communaux, on l'a indiqué tout à l'heure…

Michel Veneau
Vous êtes vraiment en pleine démagogie, là. Ce n'est pas possible. Votre campagne, arrêtez, ce n'est pas l'heure encore.

Hicham Boujlilat
Est-ce que je peux continuer ? On a toujours été opposé à ça. On a souvent eu le débat là-dessus, c'était il y a un an, je ne sais pas quelle campagne il y avait, et il y a deux ans également. La gratuité aussi du périscolaire qu'on redemande entre 16 h et 16 h30, la suppression de la hausse prévue en tout cas du prix de l'eau, ainsi que la baisse de la pression fiscale, j'en ai parlé tout à l'heure.

Michel Veneau
Tout cela, vous avez déjà voté contre et ce n'est pas la peine de revenir dessus.

Hicham Boujlilat
Cinquième priorité…

Michel Veneau
Arrêtez !

Hicham Boujlilat
Cinquième et dernière…

Michel Veneau
Vous nous saoulez là. Vous nous fatiguez là. Vous revenez à chaque fois sur les mêmes sujets et vous venez de voter contre.

Hicham Boujlilat
Enfin, cinquième priorité, désendetter la ville…

Michel Veneau
Non, mais ce n'est pas possible.

Hicham Boujlilat
Vous nous engagez dans des travaux aussi peu prioritaires que dispendieux. Pour cela, vous êtes amené à endetter la ville. Pour preuve, notre annuité brute totale – on va me dire que ce ne sont pas les vrais chiffres, mais je vous ressortirai la page – était de 613 983 euros en 2014 et passe à 687 704 euros en 2019, soit une augmentation de 73 721 euros, une augmentation de 12 %. Au regard des projets que cet endettement est amené à financer, vous venez de contracter un emprunt auprès du Crédit agricole d'un million d'euros avec un taux de 1,59 % à rembourser sur 20 ans, avec une première annuité à régler en mars 2019. Elle représente 50 000 euros en capital et 15 817 euros en intérêts d'emprunt. Nous vous demandons de renoncer à cet endettement inquiétant pour l'avenir de notre ville.

Michel Veneau
N'importe quoi. Vous êtes en-dessous de tout. Non, mais là, ce n'est pas sérieux !

Hicham Boujlilat
Non, mais là-dessus, je ne vous permets pas…

Michel Veneau
Là, vous n'êtes pas sérieux.

Hicham Boujlilat
Je ne suis pas sérieux de reprendre vos chiffres ?

Michel Veneau
Là, ça devient plus possible. Vous votez contre des sujets et vous revenez dessus tout de suite. Il faut arrêter.

Hicham Boujlilat
L'endettement, on ne l'a pas encore voté.

Michel Veneau
Mais l'endettement, on est à deux millions aujourd'hui. On a emprunté un million à taux zéro et un million au Crédit agricole à 1,59 %. Voilà ce qu'on a emprunté depuis notre arrivée. On est d'accord ? Vous avez emprunté combien pendant 6 ans ?

Hicham Boujlilat
Et les 3 millions de la Caisse des dépôts…

Michel Veneau
Les 3 millions…

Hicham Boujlilat
Les 3 millions d'euros à taux zéro.

Michel Veneau
1 million, c'est l'assainissement.

Hicham Boujlilat
Là, on est sur le débat sur le budget. On est d'accord.

Michel Veneau
Il ne faut pas tout mélanger. Vous mélangez tout et vous mettez tout dans le même pot. Ce n'est pas possible. Vous avez fait une formation pour la compta, pour la gestion des collectivités ?

Hicham Boujlilat
Non, je n'en ai pas faite.

Michel Veneau
Il faut vous dépêcher d'en faire une.

Hicham Boujlilat
Je ne suis pas allé à l'école, donc je me suis fait tout seul…

Michel Veneau
Non, mais il faut en faire une.

On passe au vote pour le budget Ville.
Tu lis la délibération, le rapport.

Thierry Demay
Je suis désolé, c'est ce qui est le moins drôle pour vous.

Le budget primitif ville

Recettes de fonctionnement :
Produits des services des domaines : 435 300.
Impôts et taxes : 8 190 580.
Dotations et participation : 2 594 270.

Autres produits de gestion courante : 192 100.
Produits exceptionnels : 40 000.
Atténuation de charges : 212 000.
Opérations d'ordre entre sections : 88 747.
Résultat de fonctionnement reporté : 0.
Total des recettes de fonctionnement : 11 752 997.

Dépenses de fonctionnement
Charges à caractère général : 2 118 913.
Charges de personnel et frais assimilés : 6 777 069.
Atténuation de charges : 130 000.
Autres charges de gestion courante : 1 580 689.
Dont le compte 657362 pour 99 825,
le compte 657364 pour 166 449,
le compte 65738 pour 18 400,
le compte 6574 dont le CUCS pour 12 000, pour un montant de 288 600,
soit un total de 573 274.
Charges financières : 150 000.
Charges exceptionnelles : 2 650.
Dotations aux amortissements : 3 944.
Opérations d'ordre et de transfert entre sections : 846 000.
Virement à la section d'investissement : 143 732.
Soit un total de dépenses de fonctionnement de 11 752 997.

Dotations, fonds divers et réserves : 497 000.
Subventions d'investissement : 2 080 731.
Autres subventions d'investissement non transférables : 230 600.
Emprunts : 1 071 221.
Dépôts et cautionnements reçus : 3 000.
Produits des cessions d'immobilisation : 300 000.
Opérations d'ordre et de transfert entre sections : 846 000.
Opérations patrimoniales : 105 000.
Virement de la section de fonctionnement : 143 732.
Soit un total de recettes d'investissement de 5 277 284.

Les dépenses d'investissement
Dotations, fonds divers et réserves : 19 100.
Remboursement d'emprunt : 549 000.
Immobilisations incorporelles : 92 545.
Subventions d'équipement versées : 412 500.
Immobilisations corporelles : 929 059.
Immobilisations en cours : 3 081 333.
Opérations d'ordre entre sections : 88 747.
Opérations patrimoniales : 105 000.
Soit un total de dépenses d'investissement de 5 277 284.

Michel Veneau
Maintenant, on vote pour le budget primitif 2019 pour la ville. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à la majorité. Merci.

Thierry Demay

Le budget de l'eau

Recettes d'exploitation
Ventes, produits fabriqués, prestations de services, marchandises : 178 268.
Opérations d'ordre et de transfert entre sections : 749.
Soit un total de recettes de 179 017.

Dépenses d'exploitation
Charges à caractère général : 9 000.
Charges de personnel et frais assimilés : 11 000.
Charges financières : 40 000.
Opérations d'ordre et de transfert entre sections : 68 034.
Virement à la section d'investissement : 50 983.
Soit un total de dépenses d'exploitation de 179 017.

En recettes d'investissement
Emprunts et dettes assimilés : 31 500.
Autres immobilisations financières : 11 000.
Opérations d'ordre et de transfert entre sections : 68 034.
Opérations patrimoniales : 12 300.
Virement de la section de fonctionnement : 50 983.
Soit un total de recettes d'investissement de 173 817.

Dépenses d'investissement
Emprunts et dettes assimilés : 95 418.
Immobilisations incorporelles : 1 300.
Immobilisations en cours : 64 050.
Opérations d'ordre et de transfert entre sections : 749.
Opérations patrimoniales : 12 300.
Soit un total de dépenses d'investissement de 173 817.

Michel Veneau
Une question, Monsieur Dherbier.

Alain Dherbier
Ce n'est pas une question, c'est une précision. Partant du principe qu'on est contre l'augmentation du prix de l'eau, on va voter contre le budget eau.

Michel Veneau
D'accord. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à la majorité. Merci.

Thierry Demay

Budget assainissement.

Recettes d'exploitation

Ventes : 530 271.
Opérations d'ordre et de transfert : 53 656.
Total des recettes d'exploitation : 583 927.

Dépenses d'exploitation
Charges à caractère général : 8 563.
Charges de personnel : 158 000.
Charges financières : 25 000.
Opérations d'ordre et de transfert entre sections : 207 611.
Virement à la section d'investissement : 184 753.
Soit un total de dépenses de 583 927.

Recettes d'investissement
Subventions d'investissement : 178 598.
Emprunts et dettes assimilés : 2 300 000.
Autres immobilisations financières : 220 000.
Opérations d'ordre : 207 611.
Opérations patrimoniales : 221 300.
Virement de la section de fonctionnement : 184 753.
Soit un total de recettes d'investissement de 3 312 262.

Dépenses d'investissement
Emprunts et dettes assimilés : 70 000.
Immobilisations incorporelles : 22 594.
Immobilisations en cours : 2 944 712.
Opérations d'ordre et de transfert entre sections : 53 656.
Opérations patrimoniales : 221 300.
Soit un total de dépenses d'investissement de 3 312 262.

Michel Veneau
On passe au vote.

Alain Dherbier
On donnera l'explication tout à l'heure sur le point 15, mais là, on va s'abstenir pour l'assainissement.

Michel Veneau
D'accord. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 7. Adoptée à la majorité.

Thierry Demay

Budget du STIC

Recettes d'exploitation
Ventes : 13 000.
Subventions d'exploitation : 166 449.
Soit un total de recettes de 179 449.

Dépenses d'exploitation

Charges à caractère général : 17 350.
Charges de personnel : 115 099.
Opérations d'ordre et de transfert entre sections : 10 922.
Virement à la section d'investissement : 36 078.
Soit un total de dépenses de 179 449.

Recettes d'investissement
Virement de la section de fonctionnement : 36 078.
Opérations d'ordre et de transfert entre sections : 10 922.
Soit un total de 47 000.

Dépenses d'investissement
Immobilisations corporelles : 47 000.
Soit un total de dépenses d'investissement de 47 000.

Michel Veneau
Budget STIC, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

4. Exercice 2019 – Gestion active de la dette

Thierry Demay
La gestion de notre endettement et de notre trésorerie est un enjeu majeur pour les finances de la commune. Un suivi rigoureux au plus près de nos besoins de financement peut permettre des économies importantes en matière de frais financiers. Le secteur bancaire étant un domaine très mouvant, il est important de pouvoir agir aussi rapidement que les marchés financiers. C'est pourquoi, il est demandé au conseil municipal de donner délégation à Monsieur le maire pour l'exercice 2019, afin qu'il puisse réaliser certaines opérations bancaires, limitativement énoncées. Il s'agit, dans un objectif de stabilisation et de sécurisation de notre endettement, de permettre à Monsieur le maire de recourir à des opérations de couverture de risque de taux sous des conditions précises ; recourir à de nouveaux financements dans la limite des montants nécessaires à l'équilibre du budget et dont le montant est inscrit au budget, plus précisément sur les autorisations de programme et crédits de paiement. Pour cela, des conditions de mise en concurrence des établissements bancaires sont fixées, ainsi que la liste des produits pouvant être acceptés par la commune. Permettre également à Monsieur le maire, par le biais des crédits revolving présents dans notre structure, de procéder à des remboursements temporaires et à des tirages de financement, afin d'ajuster au plus juste notre trésorerie.

Michel Veneau
Pas de question. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à la majorité.

5. Exercice 2019 – Formation des élus

Thierry Demay
La loi du 27 février 2002 et l'article L2123-12 du CGCT donnent comme obligation au conseil municipal de se prononcer annuellement sur ses orientations et sur les crédits

en matière de formation des élus. Ce montant dédié à la formation des élus ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction, qui sont allouées aux élus de la commune. La proposition qui est faite pour l'exercice 2019 est l'inscription d'un montant global de 8 150 euros, correspondant à 246,97 euros pour chacun des 33 élus du conseil municipal.
Pour mémoire, ce budget était le même sur la période de 2015 à 2018. Des orientations retenues portent sur l'administration communale. Concernant les formations suivies par les élus sur l'année 2019, elles seront, conformément à la loi, inscrites dans un tableau récapitulatif annexé au compte administratif.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de préciser qu'au budget primitif 2019 est inscrite une somme de 8 150 euros, soit 246,97 euros par élu, au compte 6535021, formation des élus, que les orientations retenues portent sur l'administration communale.

Michel Veneau
Pas de question. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

6. Exercice 2019 – Subvention de fonctionnement supérieure à 23 000 € à l'association Trait d'Union 58

Michel Mézy
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Si la grande majorité des subventions accordées aux associations de la commune sont votées directement par le biais du budget primitif, la comptabilité publique impose un vote distinct pour toutes les subventions dont les montants sont supérieurs à 23 000 euros. Une attribution de subvention est concernée à l'association Trait d'Union 58. Un contrat d'objectif et de moyens est en cours de signature avec l'association pour une durée d'un an. Trait d'Union 58, avec plus de 25 ans d'existence, organise chaque année au printemps son salon du livre, moment très attendu par le public et par les Cosnois, et les auteurs qui viennent avec plaisir à Cosne-Cours-sur-Loire. En novembre, le festival du film permet aux adeptes du 7e art de profiter d'un week-end entier à visionner des avant-premières.
Après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'accorder une subvention d'un montant de 35 000 euros à l'association Trait d'Union 58.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Ce n'est pas une question. C'est une association dont on connaît la qualité des spectacles qui sont produits. C'est une image pour la ville, notamment sur les deux manifestations principales, salon du livre et festival du film. De mémoire, on avait augmenté cette association quand on est arrivé et on reste dans la même lignée.

Michel Veneau
Merci.

Andrée de Sainte-Croix
C'est la question qui est dans les questions qu'on a posées. Quelles sont les retombées économiques sur la ville ?

Michel Veneau
On vous répondra à la fin dans les questions. Comme vous avez posé des questions écrites, on vous répondra à la fin.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Adoptée à la majorité.

7. DETR 2019 – Création des lieux de pratiques artistiques culturelles et amateurs
8. DETR 2019 – Aménagement du quartier ouest : phase 2019, place de la Résistance et Vieux château
9. DETR 2019 – Centre technique municipal – Tranche 2

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux, DETR. A ce titre, elle souhaite inscrire les opérations suivantes : aménagement du quartier ouest, tranche 2, phase 2, concernant la démolition de la rue Alphonse Baudin et l'aménagement de l'intérieur du vieux château, les travaux viennent de commencer ; la création d'une salle de l'école de théâtre, pour la pratique artistique amateur et pour le groupe théâtral ; la construction du futur centre technique municipal.
En ce qui concerne le projet du quartier ouest, nous avons été contraints d'inverser les deux phases de projet, suite aux contraintes architecturales, et notre architecte départemental qui a mis du temps, il a fallu réviser l'AVAP, le SPR maintenant. Donc, l'opération a pris un peu de retard pour la démolition de la rue Alphonse Baudin. C'est pour cette raison qu'on commence par le Vieux château.
Le total des opérations éligibles est estimé à 625 000 euros HT. Le montant de la dotation sollicitée est estimé à 312 550 euros HT. Les travaux de la tranche 1 ont débuté lundi et dureront jusqu'au mois de mai. Puis, nous enchaînerons avec la tranche 2 pour la démolition rue Alphonse Baudin.
En ce qui concerne la création d'une salle de pratique artistique amateur, les travaux seront intégrés dans la rénovation du bâtiment de l'ancien collège et terminés en 2020. Nous accusons un certain retard, dû pareil aux architectes des Bâtiments de France qui ont posé quelques conditions pour réaliser ces travaux. L'affiche est mise sur le bâtiment, ça va s'appeler les Balcons de Loire. C'est vrai que Nièvre Habitat nous avait demandé de déménager le Grenier du Nohain l'hiver dernier, il y a un an. Donc, ça a pris quand même beaucoup de retard. C'est dommage. Donc, il y a eu contestation au niveau architectural, sur les balcons, sur l'ascenseur. Après, il faut travailler avec les services des Bâtiments de France pour essayer d'avancer sur nos projets.
J'ai rencontré exactement les mêmes problèmes avec nos collègues d'autres villes de France et au niveau des architectes des Bâtiments de France, ils souhaiteraient plutôt créer leurs projets. C'est-à-dire qu'il faudrait qu'on leur donne une maquette, c'est un peu leur image. Je suis allé à Besançon et je suis retourné à Dijon l'autre jour, il y avait une quinzaine de personnes des Bâtiments de France autour de nous et on a bien senti la volonté de ces gens-là. Ce sont des créateurs et ils voudraient être à l'initiative plutôt des

projets. C'est pour cette raison qu'ils freinent un peu les dossiers. Pour Nièvre Habitat, ça va faire un an de perdu quand même et c'est beaucoup.
En qui concerne la construction du futur centre technique municipal, il s'agit de solliciter l'aide de l'État, afin de finaliser l'installation du centre technique dont les travaux ont commencé rue Lafayette. Le total de l'opération éligible est estimé à 993 048 euros HT. Le montant de la dotation sollicitée est estimé à 397 219 euros HT.

Après avis favorable de la commission des finances et de la commission des travaux, il est demandé au conseil municipal de retenir ces opérations et de solliciter les trois subventions comme indiquées ci-dessus, pour lesquelles un dossier sera établi par projet, de m'autoriser ou le représentant de la mairie à signer tous les documents nécessaires.

Donc, il s'agit de subventions DETR pour des projets que je viens de vous énoncer. Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Ce n'est pas une question, c'est une remarque. Partant du principe, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, qu'on est mis au courant en fin d'étude, au moment où les travaux commencent, on ne prendra pas part au vote pour les demandes DETR.

Michel Veneau
Très bien. On passe au vote.

Hicham Boujlilat
Une remarque que j'avais faite en commission des finances, c'est simplement changer une ligne sur les subventions de la Région. Ce n'est pas une subvention Région cœur de ville.
La deuxième chose, je m'étonne que l'État, parce qu'on est sur 40 % ou 50 %, ça dépend des projets DETR, on peut aller jusqu'à 60 % pour la DETR, c'est le règlement de la DETR. Mais ce qui m'étonne surtout, c'est qu'on nous annonce que pour l'opération Cœur de ville, l'État sera beaucoup plus généreux. Sauf que là, on nous demande de formuler en tout cas les demandes de subvention sur des subventions qu'on a de toute façon déjà sur le territoire. Qu'est-ce que l'État apporte en plus par rapport à d'habitude sur les financements ?

Michel Veneau
L'État va abonder à mon avis à hauteur de 20 %, au-delà de ses dotations normales, par rapport à Cœur de ville.
On a appris à Poitiers, qu'au niveau des projets pour 2019, il y a 70 millions déjà d'inscrits au niveau de l'État. On a fait un petit calcul avec Monsieur Lebossé en revenant dans la voiture. Donc nous, on va arriver entre 30 et 40 % pour certains projets.

Hicham Boujlilat
30 et 40 % pour certains projets en plus ?

Michel Veneau
En tout, la part de l'État sur Cœur de ville.

Hicham Boujlilat
Là, le premier projet, on a 40 % de DETR. Est-ce qu'on aura des financements supplémentaires ou pas ?

Michel Veneau
Non. Où il y a du DETR, il n'y aura pas de supplémentaire.

Hicham Boujlilat
Donc, c'est ce qui est extrêmement regrettable, parce qu'en fait, il y a un logo Cœur de ville, mais il n'y a pas de subvention supplémentaire par rapport à l'opération dite exceptionnelle. Donc, elle est exceptionnelle par la ville, au regard des travaux, etc. Ce sont de très grosses sommes, on en a parlé et on vous a donné notre avis. Simplement par rapport à la position de l'État, on va demander des subventions qu'on aurait de toute façon demandées par ailleurs, s'il n'y avait pas Cœur de ville.

Michel Veneau
Ce ne sont pas les mêmes montants et peut-être qu'on ne les aurait pas eues.

Hicham Boujlilat
Peut-être, mais d'habitude, sur les plans de financement, quand on demande de la DETR – et je reprendrai tous les projets –, on a toujours demandé le maximum, 60 %. Pourquoi est-ce que là par exemple, il n'est pas demandé le maximum, 60 % ?

Michel Veneau
Parce qu'il y a une partie qui va être financée dans le cadre de Cœur de ville.

Hicham Boujlilat
Là, sur un projet, on a 40 % de DETR et vous nous dites que l'État va apporter un financement complémentaire.

Michel Veneau
Monsieur Lebossé va prendre la parole.

Patrick Lebossé
Il s'agit pour le moment, nous sommes en construction, les projets matures sont financés. C'est-à-dire que les quatre projets qu'on présente – parce que le projet du cinéma viendra en son temps –, ce sont des projets matures sur lesquels l'État s'est déjà engagé à nous financer. L'an prochain, il y aura une autre vague en 2019. Nos projets 2018 sont financés.

Hicham Boujlilat
Ça confirme ce que je disais, c'est qu'il n'y a pas de subventions supplémentaires fléchées Cœur de ville, on est sur des financements DETR classiques.

Patrick Lebossé
Le ministre que nous avons rencontré il y a deux jours, dans le cadre d'une réunion plénière, a annoncé 70 millions d'euros pour les projets matures sur l'année 2018-2019.

Hicham Boujlilat
Est-ce que ça comprend la DETR actuelle ou c'est en plus ?

Patrick Lebossé
Non, il a annoncé – et je parle sous son contrôle, si je peux m'exprimer ainsi – 70 millions d'euros supplémentaires avant-hier.

Hicham Boujlilat
Donc, sur les projets qui seront votés là aujourd'hui, il peut y avoir des financements complémentaires ?

Patrick Lebossé
Monsieur Boujlilat, ce que je voulais vous expliquer, c'est que nous avons travaillé en amont. Si bien qu'aujourd'hui, nous n'avons pas besoin de demander plus, puisqu'on a déjà cet argent. Les Berges de Loire par exemple sont financées à hauteur de 350 000 euros par l'État. La tranche 2 de la rue Baudin est financée. Le cinéma sera financé également. On a déjà l'assurance quasiment, à quelque chose près aujourd'hui, on peut dire qu'il nous manque 400 000 euros pour réaliser tous les projets et les plans de financement.

Hicham Boujlilat
Là-dessus, par exemple, sur un des projets, on a 40 % de l'État et 60 %, ce sont plusieurs centaines de milliers d'euros à la charge de la Ville. Ma question est simple. Qu'est-ce qu'on a en plus, par rapport à ce qu'on aurait pu avoir par ailleurs ? Là, on est sur des financements classiques. C'est plus par rapport à Cœur de ville : on nous dit qu'il y aura de l'argent en plus, sauf que là, on demande ce qu'on demande de toute façon tous les ans.

Michel Veneau
Ce ne sont pas les mêmes sommes qu'on touche dans le cadre de la DETR. On n'a pas les mêmes montants quand même.

Thierry Demay
Au niveau des sommes qui sont demandées pour la DETR, ce sont les taux maximums que l'on peut demander par rapport à ces différents projets. Donc là, on est au taux maximum de ce qui a été proposé à l'instant T, quand on a fait les demandes. On est bien d'accord ? Par contre, il n'est pas impossible qu'à un moment donné, on puisse solliciter d'autres financements de la part de l'État dans le cadre du contrat Cœur de ville. Quand on pourra les faire, on repassera une décision au niveau du conseil pour pouvoir les solliciter.

Hicham Boujlilat
Je pense que sur ce projet-là, il faut déjà demander des financements complémentaires Cœur de ville, parce que là, on a du financement DETR dans le cadre de l'enveloppe départementale DETR actuelle, et ça, on l'avait dit à plusieurs reprises, ça va pénaliser d'autres communes qui auront probablement moins. Sauf que ce n'était pas le but normalement, on l'avait dénoncé à plusieurs reprises, même ici – et je l'ai fait remonter, en tout cas remarquer à Monsieur le secrétaire général, lors d'une réunion ici. Donc je ne

vois pas la plus-value Cœur de ville. Ce qu'il faut, c'est plutôt de demander à l'État, plutôt que d'avoir 60 %...

Michel Veneau
Monsieur Boujlilat, ne vous inquiétez pas, il y aura une plus-value Cœur de ville, je vous le confirme.

Hicham Boujlilat
Sur les projets présentés ce soir ?

Michel Veneau
Pas sur les projets matures, peut-être, mais sur les projets futurs, maison médicale, résidence séniors, la crèche et d'autres projets qu'il y aura sur le territoire, il y aura des financements Cœur de ville, c'est sûr. C'est certain.

Hicham Boujlilat
Donc, ces projets que vous avez présentés ce soir, Cœur de ville, ne sont finalement pas des projets Cœur de ville. Ce sont des projets qui bénéficient de DETR classique. C'est ça ?

Michel Veneau
Si vous le voulez.

Hicham Boujlilat
Je ne veux rien du tout, je veux comprendre.

Thierry Demay
Au niveau des projets qui sont présentés, ce sont des projets qui font partie de l'Action Cœur de Ville. Bien entendu, ce sont des éléments sur lesquels on sollicite tous les financements possibles. Comme on vous l'a indiqué, il est possible que l'on puisse avoir des subventions supplémentaires. Sur ces projets-là, je n'en mettrai pas ma main à couper, comme dirait Monsieur Wickers. Par contre, sur les projets futurs, il est clair que là, on aura sans aucun doute, grâce à cette signature, des financements supplémentaires.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui est contre ? Vous ne prenez pas part au vote. Adoptée à la majorité. 2 abstentions.

10. Exercice 2018 – Récupération auprès de la CCLVN au titre de l'année 2017

Thierry Demay
Dans le cadre de la mutualisation des services, depuis la création de la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain en 2000 et le transfert d'effectif des services en 2002, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire assure des prestations pour la communauté de communes. Pour permettre la prise en charge du titre de recettes par le receveur municipal, le conseil municipal doit se prononcer sur la somme due par la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain à la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Les prestations réalisées sur l'exercice 2017 s'élèvent à la somme de 16 202,57 euros et se décomposent comme suit : services techniques et espaces verts : 2 454,07 euros ; services techniques et espaces verts pour le matériel : 976,46 euros ; éclairage public pour la consommation électrique : 10 456,64 euros ; éclairage public pour l'entretien : 2 315,40 euros.
Monsieur le maire propose d'arrêter la somme due par la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain, CCLVN, au titre de l'année de l'exercice 2017, à 16 202,57 euros. Sachant que la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain n'a pas finalisé la vérification des prestations, il est précisé qu'une régularisation pourra intervenir courant 2019 si nécessaire.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'arrêter la somme due par la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain, au titre de l'exercice 2017, à 16 202,57 euros.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de question. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

11. Exercice 2018 – Budget Ville – Subvention aux associations

Micheline Henry
Messieurs, Mesdames,
Lors de la séance du 14 décembre 2017, le conseil municipal a voté les subventions de fonctionnement et d'investissement dans le cadre de son budget primitif 2018.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'attribuer une partie de l'enveloppe des subventions d'investissement pour les sections sportives de la façon suivante – rappelant que maintenant, on verse à chaque section et c'est pour ça qu'on est obligé de passer à chaque fois, chaque ligne. Concernant le rugby UCS Cosne : 1 038,80 ; l'UCS basket : 1 568 ; l'UCS boxe : 919,26 et l'UCS twirling-bâton : 714,53.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
J'ai une question. En fait, j'aurais dû la poser au moment du budget, c'était concernant les subventions accordées aux associations dans leur ensemble. J'ai regardé, effectivement, il y a eu une augmentation. Par contre, il y a une ligne qui est supprimée et je voulais savoir de quoi il s'agissait, parce que j'avoue que je n'ai plus du tout en tête ce que ça concernait.

Micheline Henry
C'était quelle ligne ?

Alain Dherbier
C'est la ligne enveloppe intervention sociale et activités pour les jeunes. On avait ça en 2018 et c'était pour un montant de 150 000 euros.

Micheline Henry
150 000 euros.

Alain Dherbier
Oui, 150 000 euros.

Michel Veneau
C'était le centre social, Monsieur Dherbier.

Alain Dherbier
C'est le centre social.

Michel Veneau
Voilà, donc maintenant, c'est la communauté de communes, mais c'est retenu sur le budget ville.

Alain Dherbier
D'accord.

Michel Veneau
C'est le centre social.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

B. AFFAIRES CULTURELLES

12. Convention d'objectifs et de moyens entre l'Association Trait d'Union 58 et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire

Michel Mézy
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire soutient activement la programmation culturelle présentée par les associations et place la culture dans une perspective de développement global du territoire. Elle veut conforter l'action de Trait d'Union 58 pour faire rayonner ses manifestations. De par ses activités, et notamment le salon du livre, le festival du film, les avant-premières de Cosne-Cours-sur-Loire, auxquels la commune apporte son soutien, l'association Trait d'Union 58 contribue largement au rayonnement et au développement de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, participant ainsi à son attractivité. Ses prestations sont accompagnées de multiples actions culturelles, comme entre autres, Regards sur @illeurs ou encore des conférences, ainsi que l'organisation de dictées.
Dans ce cadre, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite renouveler son partenariat avec l'association Trait d'Union 58 par le biais d'une convention, qui aura pour objet de déterminer et de préciser les obligations réciproques des parties contractantes. La ville de Cosne-Cours-sur-Loire versera une subvention de 35 000 euros – on en a parlé tout à l'heure – permettant à l'association Trait d'Union 58 de réaliser dans de bonnes conditions ses animations culturelles. La présente convention est conclue pour une durée d'un an, avec prise d'effet à la date de signature.

Après avis favorable de la commission des affaires culturelles et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre l'association Trait d'Union 58 et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de question. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

C. AFFAIRES GÉNÉRALES

13. Attribution d'aides en faveur du développement durable

Franck Wickers
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Par délibération du 29 mars 2010, le conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire décidait de créer un dispositif d'aide en faveur du développement durable, pour encourager l'acquisition par les particuliers de récupérateurs d'eau et de vélos à assistance électrique. Huit demandes d'aide pour l'acquisition de vélos à assistance électrique et trois demandes d'aide pour l'acquisition de récupérateurs d'eau sont aujourd'hui soumises à l'approbation d'attribution du conseil municipal.

Après avis favorable de la commission environnement Agenda 21 et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider d'attribuer les aides ci-dessous :

- Madame Douvry pour un vélo à assistance électrique, pour un montant de 250 euros d'aide ;
- Monsieur Fougeret, pour un vélo à assistance électrique, pour un montant de 150 euros d'aide ;
- Monsieur Pétillot, pour un vélo à assistance électrique, pour un montant de 250 euros ;
- Madame Chabin Jocelyne, pour un vélo à assistance électrique, pour un montant de 250 euros ;
- Madame Ponroy, pour un vélo à assistance électrique, pour un montant de 150 euros ;
- Monsieur Gengoo, pour un vélo à assistance électrique, pour un montant de 212,25 euros ;
- Monsieur Charlon Gilles, pour un vélo à assistance électrique, pour un montant de 174,99 euros ;
- Madame Luengo Mireille pour un vélo à assistance électrique, pour un montant de 250 euros ;
- Madame Pichon, pour un récupérateur d'eau, pour un montant de 34,97 euros d'aide ;
- Monsieur Tharaud, pour un récupérateur d'eau, pour un montant de 47,85 euros d'aide ;
- Monsieur Dussart Johane, pour un récupérateur d'eau, pour un montant de 50 euros.

Soit un montant total attribué de 1 820,06 euros.

Michel Veneau
Merci Monsieur Wickers. Avez-vous des questions ?

Christian Perreau
Est-ce qu'il restait de l'argent ?

Franck Wickers
Sur l'enveloppe d'attribution, oui, sinon elle ne pourrait pas passer sur ce budget. Il en reste encore un petit peu, à voir si les aides de fin d'année qui nous parviennent avant Noël sont intégrées dans le budget de 2019.

Christian Perreau
On sait combien il reste ?

Franck Wickers
Je ne l'ai pas en tête, je vous avoue. C'est dérisoire.

Christian Perreau
On s'était déjà posé la question. Je croyais qu'on aurait la réponse aujourd'hui.

Franck Wickers
Non. Si vous la voulez, pour des centaines d'euros, je vous la donnerai.

Christian Perreau
Oui, c'est normal.

Michel Veneau
Pas d'autres questions. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

14. Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2019

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La loi n° 2015-990 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, promulguée le 6 août 2015, notamment relative au développement de l'emploi, introduit de nouvelles mesures visant à améliorer, au profit des salariés et des commerçants, les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche et en soirée.
En conséquence, depuis l'année 2017, la règle des douze dimanches peut être appliquée. Sa mise en œuvre est applicable pour tous les commerces, étant entendu que les commerces de détail alimentaire peuvent ouvrir le dimanche – boulangerie, boucherie, poissonnerie – jusqu'à 13 h et peuvent également ouvrir toute la journée, lors des dimanches accordés par le maire. Pour permettre la mise en place de cette dérogation, le maire doit émettre un arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches.
Compte tenu de la concertation préalable incluant les organisations d'employeurs et de salariés intéressés qui ont été interrogés à ce sujet courant septembre 2018, faisant

l'objet d'un recensement des demandes, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre, il appartient aujourd'hui au conseil municipal, de donner à son tour son avis.
Aussi, vu les articles L3132-26 et R3132-21 du code du travail, pour l'année 2019, compte tenu des consultations préalables, il est proposé au conseil municipal de donner son avis sur le principe de désigner douze dimanches, pour lesquels l'ouverture dominicale sera autorisée.
En conséquence, il est demandé au conseil municipal de donner un avis, afin que les dimanches soient fixés par le maire, dans le cadre d'un arrêté municipal, en tenant compte de la spécificité des commerces.

Avez-vous des questions ?

Christian Perreau
C'est une des questions que j'avais déjà posée l'année dernière. Il n'écoute même pas.

Michel Veneau
J'écoute.

Micheline Henry
Propos inaudibles.

Christian Perreau
Je ne vous parle pas, Madame. Je ne vous interpelle pas.

Michel Veneau
Monsieur Perreau…

Christian Perreau
Je n'ai pas d'agressivité vis-à-vis de vous. Je ne vois pas pourquoi vous vous permettez…

Michel Veneau
Monsieur Perreau, vous avez la parole.

Christian Perreau
Non, mais je ne vois pas pourquoi.
Quels sont les douze dimanches concernés ?

Michel Veneau
Au niveau des garages, ce sont des journées nationales, de mémoire. Et sinon, les autres magasins, c'est en fonction de leurs demandes, en général. Ils font une demande. Sinon, il n'y a que les garages où c'est au niveau national, les coiffeurs aussi. Pour nous, ce n'est pas nécessaire ! Les coiffeurs avaient demandé l'année dernière, je crois, pour les fêtes. Donc, on a à nouveau des demandes pour les coiffeurs, et il y aura peut-être d'autres demandes sur certains commerces.
Votre question, comme l'année dernière, c'est de savoir à quelle date on autorise. On va répondre en fonction de leurs demandes. Les garages, Renault, ça va être national. Peugeot, ce sera national.

Christian Perreau
On est capable de faire le point ? Est-ce qu'on sait quels ont été les 12 dimanches par exemple pour… ?

Michel Veneau
On ne sait pas.

Christian Perreau
On le sait ou on ne le sait pas.

Michel Veneau
Le prochain conseil, Monsieur Perreau, on vous donnera les dates qui ont été retenues pour 2018.

Christian Perreau
C'est bien. Sinon, tout le monde fait ce qu'il veut.

Michel Veneau
Non, ils sont obligés de demander.

Christian Perreau
D'accord, mais à partir du moment où il n'y a pas de contrôle…

Michel Veneau
Le service fait le contrôle.

Christian Perreau
Oui.

Hicham Boujlilat
Dans la délibération, à un moment donné, vous avez indiqué « après consultation » : c'est quelle consultation et qu'est-ce qu'elle a donné ?

Michel Veneau
Au niveau des organismes d'employeurs et de salariés, les syndicats…

Hicham Boujlilat
Mais pour les douze dimanches, il y a une consultation ? Là, on ne parle que des douze dimanches et pas sur les dates nationales, mais dans la délibération, vous avez dit « après consultation »…

Michel Veneau
Qui ont été interrogés à ce sujet, courant septembre 2018.

Hicham Boujlilat
Et cette consultation, qu'est-ce qu'elle a donné ?

Patrick Lebossé
Tout le monde ne répond pas malheureusement. Il y a des syndicats qui répondent, d'autres qui ne répondent pas.

Hicham Boujlilat
Là, on est d'accord que ça ne concerne que les douze dimanches des commerçants cosnois.

Michel Veneau
Bien sûr. C'est sur le territoire de la commune.

Hicham Boujlilat
Donc, la réunion de septembre, c'est une réunion où il y avait les représentants des commerçants et des syndicats.

Michel Veneau
Ce n'était pas une réunion, Monsieur Boujlilat.

Hicham Boujlilat
Qu'est-ce que c'était en septembre ?

Michel Veneau
Ce sont des courriers qu'on envoie aux organismes et aux employeurs.

Hicham Boujlilat
Donc, vous avez envoyé un courrier et vous n'avez pas eu de retour.

Michel Veneau
Voilà. Il y a quelques retours. Le mieux, c'est de faire le point pour 2018 et de vous donner ce qui a été retenu par tous les commerçants, ça donnera une idée. Parce que je vois bien que les gens ne comprennent pas et qu'on ne sait pas combien de dimanches qui ont été retenus. On donnera le résultat de 2018. Tout le monde ne prend pas les douze dimanches.

Micheline Henry
Ils prennent ce qui les intéresse.

Michel Veneau
C'est le maximum et c'est la loi. C'est la loi qui date de 2015.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

AFFAIRES JURIDIQUES

15. Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif : avenant

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La commune de Cosne-Cours-sur-Loire a confié la gestion de son service public d'assainissement collectif à l'entreprise Véolia, pour un contrat d'affermage en date du 19 décembre 2012. Le délégataire assure l'exploitation des ouvrages suivants : le poste de relèvement Bouchery depuis le 1er juillet 2018, le poste de relèvement vallée Gallard depuis le 1er juillet 2018, celui des Gâtines depuis le 1er juillet 2018, celui des Rivières Saint-Agnan depuis le 1er avril 2016, celui de ZI les Trembles depuis le 1er avril 2016, et 2 646 mètres linéaires de réseau depuis le 1er juillet 2018.
Afin de mettre à jour le contrat, il convient d'intégrer ces différents ouvrages dans l'inventaire des biens. Par ailleurs, au regard de ces nouvelles charges, la rémunération RO du délégataire résultera du tarif de base suivant : RO = 0,7896 euros HT/m^3. L'avenant n° 2 prendra effet le 1er janvier 2019.
Vu l'avis favorable de la commission des travaux et la commission des finances, il vous est demandé de bien vouloir approuver l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif et d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant à intervenir.

Alain Dherbier
Les stations de relevage avaient été prévues à l'étude ?

Michel Veneau
Oui.

Alain Dherbier
Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi on a un avenant. Parce que fatalement, s'il y a une station, il faut qu'elle fonctionne et il faut qu'il y ait une surveillance. C'est ça ma question. C'est pour ça que tout à l'heure, on s'est abstenu. J'estime que ça aurait dû être prévu dès le départ.

Charly Bruère
Elles étaient prévues à l'étude et elles sont en fonctionnement actuellement.

Michel Veneau
Jean-Luc, le technicien, va nous expliquer.

Jean-Luc Ruhlmann
Par rapport à la DSP, à l'origine, l'inventaire de la DSP, il y avait x postes de relevage. On fait une extension du réseau d'assainissement, on intègre les nouveaux postes. Donc, on ne pouvait pas les prévoir dans la DSP d'origine. C'est logique qu'au fur et à mesure qu'on intègre du réseau, on intègre les postes au fur et à mesure. Ce n'est pas prévisible en soi.

Michel Veneau
Dans la DSP initiale, ce n'était pas prévu.

Alain Dherbier
Ok. Donc, contrairement à ce que j'ai dit, on votera pour.

Michel Veneau
D'accord. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

16. Approbation du rapport annuel du SIAEP sur le prix et la qualité de l'eau

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Conformément aux dispositions légales, le SIAEP est tenu d'établir, dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice, un rapport sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable. Ce rapport a été présenté au comité syndical et adopté lors de son assemblée délibérante, le 11 octobre 2018. Il est ensuite communiqué aux communes adhérentes du syndicat. Le rapport vous a été communiqué dans le cadre de notre conseil municipal.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport établi par le SIAEP, au titre de l'exercice 2017.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de question. C'est un rapport.

E. AFFAIRES SPORTIVES

17. Renouvellement des contrats d'objectifs 2019-2021 pour l'UCS basket, UCS football, UCS natation et UCS XV cosnois Val-de-Loire

Micheline Henry
Dans la continuité de ses actions en faveur du sport en général et des jeunes en particulier, de motivation des sportifs de niveau régional et de promotion de la Ville de Cosne, celle-ci souhaite continuer à doter quatre associations par les contrats d'objectifs.

Michel Veneau
C'est important, Messieurs, le sport.

Micheline Henry
En ce qui concerne tout d'abord la natation pour 6 500 euros, le football pour 18 000 euros, le rugby pour 7 500 euros et le basket pour 18 000 euros. Lors de la commission des finances, vous avez posé des questions, je vous ai répondu par mail, donc on gagne trois minutes. Ces trois minutes-là, je vais les prendre pour autre chose, parce que vous revenez sur des anciennetés, donc je vais le faire un peu aussi.
A savoir que dans le budget en 2017, on avait prévu – je n'ai pas les chiffres exacts – 20 000 environ pour boucher, parce que je ne peux pas dire autrement, le trou au niveau trésorerie. En 2018, on a mis 23 000 euros pour rembourser les subventions de

fonctionnement qui n'avaient pas été réglées aux sections en 2016. Troisième point, cette année, au budget de 2019, on met 23 000 euros pour rembourser les prêts que certaines sections, au nombre de 4, des prêts qu'ils avaient donné financièrement à l'Omnisport pour les aider à continuer de fonctionner. C'était les trois points sur lesquels nous nous étions engagés. On finit en 2019 et maintenant, on est tranquille sur ce côté-là. L'UCS est donc bien repartie, ça fonctionne bien. Les sections ont leur autonomie et ça fonctionne bien. On leur verse l'argent directement et ils en sont tout à fait satisfaits.

Alain Dherbier
J'ai une question. J'ai reçu votre mail et vous mettez : du fait de la suppression de l'Omnisport, les conventions ne sont plus tripartites, mais seulement entre la Ville de Cosne et la section UCS concernée. Est-ce qu'il y a, lors de vos réunions, un représentant de l'UCS ? Il y a toujours un bureau UCS.

Micheline Henry
Il y a toujours un bureau UCS, avec un président, secrétaire et trésorier.

Alain Dherbier
Tout à fait. Donc ma question est celle-là : est-ce que lors de vos réunions pour les contrats d'objectifs…

Micheline Henry
S'il y avait le président de l'UCS ?

Alain Dherbier
Voilà.

Micheline Henry
Bien sûr.

Alain Dherbier
C'était ma question.

Micheline Henry
Oui.

Alain Dherbier
Et le versement se fait comment ?

Micheline Henry
Directement.

Alain Dherbier
Vous versez directement.

Micheline Henry
Tout.

Michel Veneau
Directement aux sections.

Micheline Henry
Quand même une toute petite précision, concernant la partie de prêt, les 23 000 de prêt que je vous ai expliqué, comme on l'a fait l'année dernière pour le remboursement des subventions non versées, du fait que ça a été fait dans l'Omnisport, on est obligé de refaire le même système. Par exemple, les 23 000 pour le prêt en 2019 seront versés sur le compte de l'UCS, qui, dans la foulée, ce sera sûrement le lendemain, seront versés aux sections. Pour respecter le mode comptable qui avait été fait, on le fait comme ça. Sinon, tout le reste, les subventions de fonctionnement et d'investissement, depuis le 1er janvier 2017, sont versées directement.

Alain Dherbier
C'est bon.

Michel Veneau
Très bien. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

Subvention Trait d'Union 58 : vous augmentez une fois de plus… Pourquoi de plus ? la subvention sans appliquer les textes jusqu'au bout.
En effet, pourquoi la convention ne fait état d'aucune étude des retombées économiques sur la ville. On donne de l'argent sans se demander si la ville est bénéficiaire pécuniairement dans cette opération ?

Michel Veneau
Questions écrites, Madame de Sainte-Croix nous a envoyé des questions.
Subvention Trait d'Union 58, vous augmentez une fois de plus… Pourquoi de plus ?

Andrée de Sainte-Croix
C'était tous les ans.

Michel Veneau
Non, ça n'a pas été tous les ans. Ce n'est pas tous les ans. Peu importe. Sans appliquer les textes jusqu'au bout. Je ne connais pas les textes. Il faudra m'expliquer les textes, parce que je ne sais pas ce que c'est, vos textes. C'est une loi, une règle ?

Andrée de Sainte-Croix
C'est dans le texte qui dit que les subventions supérieures à 23 000 euros doivent faire l'objet d'une délibération. C'est dedans.

Michel Veneau
On l'a fait là.

Pourquoi la convention ne fait état d'étude de retombées économiques sur la ville ? Je rencontre les gérants, que ce soit le libraire ou les gens qui gèrent l'Eden cinéma, ils sont plutôt satisfaits qu'il y ait le salon du livre et le festival. Je peux vous le dire. C'est ce qu'on ressent par rapport à ces commerçants.

Pascale Quillier
Ce n'est pas chiffré.

Michel Veneau
On ne peut pas chiffrer les retombées. C'est comme la Loire en vélo et comme beaucoup d'actions qui sont menées dans le tourisme ou dans la culture, ce n'est pas facile à chiffrer. Garçon la note, c'était de belles opérations et ça se passe très bien. On ne peut pas chiffrer les retombées. On sait que quand il fait beau, les gens vont dans les pizzérias, au café, d'autres vont au cinéma, mais les retombées, ce n'est pas facile à chiffrer. Ça, on ne sait pas faire, mais on sait qu'il y a des retombées.

Par contre, j'ai été un peu surpris de votre question, par rapport à votre parcours professionnel. Ce qui m'étonne, c'est que dans une collectivité, il y a des associations qui sont dynamiques ou moins dynamiques, ou caritatives, ou sportives, ou culturelles, ou autres, quel que soit leur objet. Mais les élus, quels qu'ils soient et depuis toujours, depuis que je suis jeune, à Cosne, à Nevers, dans toute la Nièvre, ils aident leurs associations. C'est comme ça. C'est une façon de mettre aussi et de remercier les bénévoles qui s'engagent. Vous savez qu'en France, on a quand même beaucoup de bénévoles au niveau de nos associations. Sans celles-ci, à mon avis, sans ces personnes qui s'investissent bénévolement dans le monde associatif, on aurait beaucoup moins d'activités dans nos petites villes. Dans les grandes villes, il n'y en a plus beaucoup, à part des professionnels, il n'y a plus rien. J'ai presque fini.
En ce qui concerne Trait d'Union, je connais bien Trait d'Union. Je connais l'association comme toutes les associations cosnoises, comme les élus ici autour de cette table et je suis vraiment plutôt ravi que ces gens-là, au niveau culturel, fassent des actions d'une dimension nationale. Je peux vous le dire et je le ressens depuis toujours. Nous, on le ressent, tous les élus qui se sont succédés.

Michel Mézy
Monsieur Dherbier a précisé qu'il y avait une continuité. Il a précisé à juste titre qu'on continuait à aider cette association et que son développement est capital pour la culture à Cosne-Cours-sur-Loire. Je le dis tout simplement, c'est capital.

Michel Veneau
On a une autre politique à mener. On peut avoir des conventions avec des professionnels, mais ça ne sera pas le même prix, Madame de Sainte-Croix. On peut le faire et il y a des villes qui le font, des collectivités d'une autre dimension que Cosne qui ont d'autres moyens, mais ce ne sont pas du tout les mêmes objectifs. Allez-y, je vous écoute.

Andrée de Sainte-Croix
Simplement, vous venez de faire état de mon parcours professionnel et c'est justement par rapport à ça : là où je travaillais, on était tenu de faire un bilan économique sur les retombées…

Michel Veneau
Sur les retombées par rapport aux associations ?

Andrée de Sainte-Croix
Par rapport aux associations, où on était obligé de donner une subvention supplémentaire.

Michel Veneau
Comment on peut faire ?

Andrée de Sainte-Croix
Une étude avait été faite. J'étais dans une commune moins importante où on avait une retombée économique et on avait fait une enquête. C'est tout. Mais je ne suis pas du tout opposée à ce qu'on donne des subventions aux associations.

Michel Veneau
C'est l'augmentation et le montant qui vous…

Andrée de Sainte-Croix
Oui, c'est par rapport à ça. Ce n'est pas que je suis opposée à ce qu'on donne des subventions aux associations, pas du tout.

Concertation avec les administrés : pensez-vous sérieusement avoir mené une consultation digne de ce nom lorsque 40 Cosnois sur 10 500 ont donné leur avis sur l'état des lieux et l'avenir de Cosne ?

Michel Veneau
Votre deuxième question, c'est sur le diagnostic, l'étude qui a été faite dans le cadre du cœur de ville et vous dites que 40 Cosnois, mais ce ne sont pas 40 Cosnois déjà qui ont répondu à l'étude, c'est faux. Je ne sais pas où vous avez pris ces chiffres.

Andrée de Sainte-Croix
Si, je vais vous répondre. Dans une synthèse du diagnostic, à la page 18, c'est marqué que vous avez regardé les lieux de résidence des personnes que vous avez interrogées. Sur un total, je n'ai pas fait le compte, de 71 personnes, il y a 19 personnes qui habitent au centre ville, 21 hors du centre ville, ça fait donc 40 et les autres, c'est la communauté de communes, le Cher, la Nièvre et 10 qui venaient de France. C'est pour ça qu'on voit qu'il n'y a que 40 personnes de Cosne. Sur le tout, il y a 40 Cosnois, c'est ça qu'on voulait dire.

Michel Veneau
N'importe comment, les gens qui font des enquêtes, ils prennent un panel. Ils se sont promenés et je les ai reçus au jardin d'Harpenden. Après, je me suis retiré, je les ai salués et là, il y a des gens qui sont venus, qui ont discuté avec eux. Monsieur Delas a participé à un micro-trottoir avec Monsieur Bruère. Les commerçants de Cosne ont fait un atelier aussi pour discuter avec eux. Après, ce n'est pas nous. La ville de Cosne, dans le cadre de Cœur de ville, on a été obligé de commander ce cabinet.

Andrée de Sainte-Croix
Ce ne sont simplement que 40 personnes sur la totalité…

Michel Veneau
Ce ne sont pas 40 personnes, Madame de Sainte-Croix, ce n'est pas possible.

Propos inaudibles.

Micheline Henry
Ils viennent bien faire leurs courses à Cosne. Ils sont bien concernés. S'ils étaient là…

Propos inaudibles.

Michel Veneau
Il y a eu avec les commerçants aussi un atelier. Pour faire des enquêtes de ce genre, à mon avis, ça ne doit pas être évident. Pour cibler vraiment l'objet du cœur de ville par rapport aux commerces et l'attractivité de notre ville, à mon avis, il faudrait y passer un moment.

Andrée de Sainte-Croix
Est-ce qu'on a le coût de cette étude ?

Michel Veneau
22 000 €.

Pascale Quillier
On a un résultat.

Michel Veneau
On a un résultat. Nous, on n'était pas pour l'étude, ni avoir des chefs de projet. La Caisse des dépôts va nous subventionner.

Hicham Boujlilat
40, c'est vrai que c'est très peu.

Michel Veneau
Ce n'est pas 40, le chiffre.

Hicham Boujlilat
70 dont 40 Cosnois, c'est vrai que c'est très peu, sur la base de…

Michel Veneau
C'est comme tout, quand vous faites des pétitions, vous faites une enquête et à chaque fois, ce sont des chiffres qui ne représentent rien par rapport au bassin de vie ou Cosne, vous le savez bien. Vous connaissez ça.

Hicham Boujlilat
Est-ce que vous me permettez ? Simplement, pour dire…

Michel Veneau
Ce n'est pas 40 sur trois jours, c'est faussé ça.

Hicham Boujlilat
Par rapport à ça, si je peux juste terminer ma phrase, 40 c'est trop peu et c'est vrai que j'avais regardé, et je voulais revenir dessus, comme c'est fait là… Il y a eu une concertation sur le marché, etc., 40 c'est peu. On avait déjà fait ce type d'enquête, et vous l'avez dans les archives de la ville, sinon je pourrais vous l'apporter, lorsque nous avons fait l'étude préalable au contrat de ville avec le cabinet Aceif. Une étude avait été faite, une enquête, directement chez les habitants. Sur les 1 600 habitants à l'époque, sur le quartier Saint-Laurent, c'était en 2012, le cabinet a interrogé 100 habitants. Donc, ils étaient allés chez 100 habitants. 100 sur les 1 600, c'était un petit peu plus significatif. Là-dessus, je pense qu'ils auraient pu faire beaucoup plus d'efforts et on ne peut pas considérer que l'avis de 40 personnes qui étaient sur le marché…

Michel Veneau
C'était un cabinet.

Hicham Boujlilat
C'était un cabinet aussi…

Michel Veneau
Non, mais c'est toujours le même problème.

Hicham Boujlilat
Pour la politique de la ville. Simplement pour indiquer qu'on ne peut pas se baser sur l'avis seul, il n'est pas du tout représentatif. 40 ou 70 personnes, ce n'est pas du tout représentatif et on ne peut pas dire que c'est sur la base de ce qu'ils nous ont dit qu'on a construit ou que vous avez construit l'opération Cœur de ville.

Contrat Cœur de Ville : vous avez annoncé dans la presse que les deux restaurants Palais de Loire et Chaussade faisaient partie du contrat Cœur de Ville. Ces deux restaurants vont ouvrir à la fin de l'hiver. Pourquoi ces deux projets ne sont pas dans les projets matures du Cœur de Ville ?

Michel Veneau
Ensuite, il y avait une troisième question, contrat cœur de ville. J'avais annoncé dans la presse, d'après ce que vous m'écrivez, que les deux restaurants de la Chaussade et du Palais de Loire étaient inscrits dans le contrat Cœur de ville, mais je n'ai jamais dit ça.

Andrée de Sainte-Croix
Je n'ai pas amené mes journaux là.

Michel Veneau
La partie bords de Loire, restauration, ne fait pas partie de l'opération Cœur de ville. Ces opérations rentreront dans le cadre du Fisac, mais pas dans Cœur de ville.

Hicham Boujlilat
Lorsque vous aviez présenté l'opération Cœur de ville, vous l'aviez présentée dans un ensemble, en indiquant également qu'en termes de restauration, les projets qui étaient présentés faisaient partie en tout cas, de cette…

Michel Veneau
Je suis bien d'accord, mais pas de financement.

Hicham Boujlilat
Non, je parle de l'opération, je ne parle pas de financement. On a bien vu tout à l'heure, d'ailleurs sur deux projets, qu'ils n'étaient pas à la hauteur de ce qu'on pouvait avoir. Sur ce projet, dans le cadre de cette question et notamment par rapport à…

Michel Veneau
C'est vous qui avez posé les questions ou c'est Madame de Sainte-Croix ?

Hicham Boujlilat
Pas du tout. Attendez, ce sont des questions soumises…

Christian Perreau
Propos inauibles

Michel Veneau
Monsieur Perreau, vous n'avez pas la parole déjà.

Hicham Boujlilat
Ce sont des questions…

Michel Veneau
Soyez correct, Monsieur Perreau, ne prenez la parole que quand on vous la donnera, parce que j'ai des choses à vous dire, sinon.

Hicham Boujlilat
Il faut le dire.

Christian Perreau
Je n'ai pas peur de vous.

Michel Veneau
Moi non plus. Ce ne sont pas des menaces.

Christian Perreau
Vous me menacez, là.

Michel Veneau
C'est pas des menaces, Monsieur Perreau, mais votre comportement sur le marché de Cosne pourrait être exemplaire !

Christian Perreau

Il est exemplaire.

Michel Veneau
Non, c'est faux, pas exemplaire. Ce n'est pas parce que vous êtes élu…

Hicham Boujlilat
Des questions supplémentaires sont posées, pour qu'on puisse réagir dessus, c'est prévu dans le règlement. Après, si vous me dites que vous ne souhaitez pas…

Michel Veneau
C'est vous qui avez posé les questions.

Hicham Boujlilat
Il est évoqué les projets des restaurants et je souhaitais réagir dessus parce que c'est extrêmement important. Dans ce cadre-là, vous avez décidé de procéder à la privatisation d'une salle, celle de la Chaussade, depuis sa réhabilitation, dont on peut reparler de la qualité – on en a souvent parlé – en plus de la salle des fêtes du centre ville, elle a une fonction essentielle à l'animation de nos associations, à la vie sociale des habitants de notre commune et de notre territoire en plein cœur de ville.

Michel Veneau
Vous avez bien préparé la réponse. C'est écrit là.

Hicham Boujlilat
Pardon ?

Michel Veneau
Vous lisez là. Vous l'avez bien préparé ça.

Hicham Boujlilat
Oui. Écoutez, ça a été…

Michel Veneau
Vous nous prenez pour des apprentis.

Hicham Boujlilat
Je pense qu'il faut respecter les apprentis qui sont aussi des personnes remarquables. Là-dessus, je ne prends personne pour des apprentis et je ne méprise pas les apprentis.

Michel Veneau
Vous nous avez traités d'apprentis.

Pascale Quillier
Vous aviez dit que nous étions des apprentis, je m'en souviens bien. C'était vraiment votre leitmotiv à l'époque. Vous êtes des apprentis, vous nous aviez dit.

Michel Veneau
En 2014.

Pascale Quillier
En 2014.

Hicham Boujlilat
Je vous ai dit…

Pascale Quillier
Oui.

Hicham Boujlilat
Vous étiez où ?

Pascale Quillier
Oui, Monsieur Boujlilat, bien sûr que oui.

Hicham Boujlilat
Très bien. Retrouvez-moi ça, et on en reparlera volontiers.

Pascale Quillier
Retrouvez-moi ça, on n'a pas le temps.

Hicham Boujlilat
Là-dessus, j'y vais…

Michel Veneau
Allez-y tout de suite, et dans 5 minutes, on va prendre un verre.

Hicham Boujlilat
Donc oui, j'ai préparé, j'aurais déjà fini…

Michel Veneau
Bien sûr que vous l'avez préparé.

Hicham Boujlilat
Heureusement que je prépare les conseils municipaux.

Michel Veneau
Vous aviez posé la question, c'est vous qui l'avez posée, on a tout compris.

Hicham Boujlilat
J'avais prévu une intervention…

Andrée de Sainte-Croix
Propos inaudibles

Michel Veneau
Madame de Sainte-Croix, vous n'avez pas la parole pour l'instant.

Hicham Boujlilat

J'avais prévu une intervention lors du débat d'orientation budgétaire là-dessus, donc oui, elle était prête. Cette privatisation – je continue –, contrairement à l'avis de publication d'occupation de domaine public que vous avez publié en plein mois d'août, vous l'avez négociée avant même la publication et la notification dudit marché. Je m'explique. Comment expliquer que les candidats non consultés officiellement, aient fait publier sur les réseaux sociaux, dès le 25 juin, une offre d'emploi de cuisinier en mettant en photo la salle de la Chaussade. Cette publication a été retirée depuis, mais nous avons effectué des captures d'écran.
Deuxièmement, comment expliquer ensuite qu'en page 3 du business-plan que nous avons consulté, l'entreprise SAJ, seule candidate sur laquelle je reviendrai, indique que son banquier, le Crédit agricole, était en attente de la licence IV pour finaliser le projet, alors que l'avis de publicité du marché ne mentionnait aucunement l'octroi de cette licence, que vous n'avez décidé d'acquérir que lors du conseil municipal du 20 septembre dernier. Sauf à considérer qu'ils disposaient de cette information pour répondre au marché.
Ensuite, quant à cette entreprise SAJ, pourquoi lui avez-vous notifié le marché, sans la conditionner à l'obtention de son Siret ? Par ailleurs, il eut été plus démocratique que vous indiquiez clairement aux Cosnois, par souci de transparence, contrairement à ce que la presse a indiqué, que les porteurs de projet sont au nombre de trois, trois actionnaires d'une entreprise à capital de 1 000 euros. L'actionnaire principal…

Michel Veneau
Vous êtes quand même malin, Monsieur Boujlilat, je vous coupe là, parce que vous avez fait poser les questions par Madame de Sainte-Croix et ça vous a permis de débattre.

Andrée de Sainte-Croix
Non, c'est absolument faux, Monsieur le maire. C'est absolument faux, je ne travaille pas avec Monsieur Boujlilat.

Hicham Boujlilat
C'est vrai, je le confirme. Vous voyez, on a au moins un point d'accord.

Andrée de Sainte-Croix
C'est absolument faux.

Hicham Boujlilat
Sur cette question-là, puisqu'elle est posée, on a trois actionnaires. L'actionnaire principal a été présenté à la presse et il détient 48 % des 1 000 euros. Il s'agit d'Alexandra Michel. Et les deux autres actionnaires à part égale, sont ses parents, Jean-Claude et Marguerite Michel. Pourquoi je souhaite apporter à la connaissance de toutes les Cosnoises et tous les Cosnois, cette information ? Tout simplement parce que je trouve ça troublant que vous ayez accepté de retenir ce projet, qui stipule en page 8 du dossier remis, je mets des guillemets : « le M, le nom du futur restaurant, profitera du réseau et des relations de Trait d'Union 58 et de sa présidente pour développer son chiffre d'affaires. » Je considère que c'est inacceptable, car je ne crois pas que cela soit le rôle d'une association loi 1901 et conforme à la convention qui la lie à la ville, encore moins conforme par ailleurs au règlement général de protection des données. C'est en outre une distorsion majeure de concurrence avec les autres restaurants de la ville, dont

notamment celui qui sera au Palais de Loire, restaurant d'ailleurs qui devait ouvrir en novembre 2017. Les porteurs de projet attendent depuis son ouverture.
J'ajoute qu'il faut humilité gardée et ne pas alléguer que ce restaurant sera gastronomique. Les porteurs de projet indiquent eux-mêmes, dans les documents que j'ai pu consulter, qu'ils prévoient un restaurant traditionnel, très bien, et non un affichage gastronomique, avec deux types de menu restreint, l'un dit bistronomique et l'autre, je mets des guillemets aussi, puisque je reprends mot pour mot ce qu'il y avait dans le dossier, « gastro ». C'est écrit comme ça dans le dossier.
Enfin, pour clore sur une présentation complète de ce que nous avons pu découvrir à la consultation du dossier déposé, il faut savoir que le restaurant proposera d'accueillir les mariages, baptêmes, anniversaires, repas de fin d'année et repas d'association. C'est la preuve d'une privatisation de la salle de la Chaussade. Le business-plan d'ailleurs ne prend pas du tout la présence du restaurant du Palais de Loire. Dans un business-plan, il faudrait quand même prendre aussi ces éléments d'information.
Pour terminer, dans votre courrier adressé aux heureux lauréats, vous faites référence à des travaux prévus à la salle de la Chaussade. Alors, deux questions par rapport à cela : pourquoi n'avez-vous pas indiqué, dans le marché publié au mois d'août, que la Ville envisageait des travaux conséquents à l'exploitation d'un restaurant ? Ça concerne quand même – on l'a vu dans le budget – 183 000 euros que vous avez inscrits. Pour pouvoir amortir ce seul coût de 183 000 euros, sans que le contribuable ne mette la main à la poche, j'ai fait 183 000 divisés par 9 ans d'exploitation et divisés par 12, donc j'ai trouvé 1 700 euros, alors que le loyer est de 1 200 euros. J'ajoute que quand on prend le montant du loyer par rapport à la surface au m^2, c'est nettement inférieur à celui du Palais de Loire.
Enfin, pourquoi est-ce que vous n'avez pas précisé cette information capitale que vous alliez faire des travaux – climatisation de la cave à la Chaussade, etc., dans l'avis de publicité ? Parce que si vous aviez mis dans l'avis de publicité que la Ville la mettait à disposition, moyennant un loyer, vous nous avez indiqué le loyer d'une licence IV et que la Ville allait faire près de 200 000 euros de travaux, et si l'avis de publicité avait été publié hors d'un plein mois d'août, il y aurait eu peut-être, probablement quand même, d'autres candidats qui auraient déposé un dossier. Je pense que c'était important de préciser tout cela, avec des choses qui nous…

Michel Veneau
Tout ce que vous dites là, c'est sur les réseaux sociaux, j'ai tout lu. Tout a été déballé, c'est parti. Vous avez le droit. On est en démocratie et les gens ont le droit de s'exprimer. Tout ce que vous venez de dire, c'est exactement ce qu'il y a sur les réseaux. J'ai bien retenu ce que vous avez dit.
En ce qui concerne la Chaussade, depuis trois ans, il y a eu trois postulants à la Chaussade. Du temps de Monsieur Béguin, il y avait un postulant aussi, on ne l'a pas réalisé et on a eu tort. Monsieur Delas nous l'a rappelé l'autre jour, au dernier conseil municipal, il s'appelait Monsieur Derbord, qui est parti à Dijon. Donc, il y a eu trois postulants et on avait pour le Palais de Loire, pareil, reçu avec Monsieur Lebossé, plusieurs personnes qui souhaitaient s'installer au Palais de Loire. Après, il y a eu la loi en février 2018, qui est tombée, la loi nous obligeait à faire une consultation par appel d'offre. C'est ce qu'on a fait, on a respecté la loi, c'est tout. Sur le loyer, tout ça, ça se discute, mais les baux ne sont pas signés. Alors, vous ne connaissez pas le contenu. Quand vous aurez le contenu des baux, vous verrez, après vous discuterez. Pour

l'instant, vous n'avez pas le contenu, donc on ne peut pas en discuter et on va voir avec les futurs exploitants.
En ce qui concerne les sommes que vous annoncez, les travaux, on refait le chauffage et les vitres. On va refaire une partie de peinture et après, l'exploitant va s'installer, comme tout restaurateur, avec son bar, sa cuisine, etc.

Hicham Boujlilat
Il y a la climatisation de la cave aussi, dans le marché qui a été publié.

Michel Veneau
C'est une option, Monsieur. Vous ne regardez pas bien les dossiers, c'est comme les chiffres. C'est comme tout, il faut bien regarder les dossiers. Il ne faut pas lancer des choses comme ça dans la nature, quand on ne sait pas.

Hicham Boujlilat
Donc, c'est bien sur le marché ?

Michel Veneau
C'est en option.

Hicham Boujlilat
Très bien, mais c'est sur le marché.

Michel Veneau
Non, mais ça fait parler tout ça, c'est bien. Continuez, je vais vous dire, les réseaux, ça ne me gêne pas. Vous pouvez mettre ce que vous voulez sur les réseaux, moi, ce sont les Cosnois. Je rencontre depuis deux ou trois mois…

Hicham Boujlilat
Nous aussi.

Michel Veneau
… des Cosnois, aux évènements, aux manifestations, aux cérémonies et je leur pose la question. L'autre jour, à Cassin, je me suis permis quand même. Comme d'habitude, on fait notre tour au niveau de nos administrés et j'ai interrogé les gens. Pour l'instant, je n'ai pas de réponse négative. C'est tout ce que je peux vous dire. Il n'y a que les réseaux qui posent… et c'est normal, il faut bien alimenter les réseaux ! Il faut bien les faire vivre les réseaux. Combien vous avez de gens ? 70, 50 au niveau de la Chaussade, sur les réseaux ? J'ai regardé les chiffres, une cinquantaine de personnes.

Hicham Boujlilat
Sur ?

Michel Veneau
Pour la pétition.

Hicham Boujlilat
Je ne lance pas de pétition.

Michel Veneau
Bien sûr, je regarde.

Hicham Boujlilat
Je vous ai posé des questions. Après, sur les réseaux, vous regardez…

Michel Veneau
Non, mais je vous réponds aux questions.

Hicham Boujlilat
Je vous ai dit, c'est que ce qu'on voit par rapport aux dossiers, par rapport aux réponses, ils disent : on va avoir notre Siret, etc., quand on aura la licence. Comment ont-ils su pour la licence ?
Comment les personnes qui ont déposé un dossier savaient…

Michel Veneau
Non, mais si les gens n'ont pas le numéro, ils ne pourront pas s'installer, vous le savez bien.

Hicham Boujlilat
Comment ils savent. Dans l'avis de publicité, il n'est pas marqué qu'il y aura une licence ? Comment ils ont eu cette information ? C'est dans le dossier de candidature.

Michel Veneau
Non, mais pour le Palais de Loire aussi, on a transféré l'Eden…

Hicham Boujlilat
Ce que je dis, c'est qu'il y a des informations qui ont été données avant l'avis de publication. Pourquoi ces informations… ?

Michel Veneau
Je vous résume en vous disant qu'à la Chaussade, il y a eu trois candidats successifs en trois ans. Il y a un qui voulait presque acheter le bâtiment. C'est comme ça. Ce sont des gens sur Paris, qui souhaitent s'installer sur les bords de Loire, à Cosne, à Gien, à Nevers, à la Charité. C'est ça, l'envie de ces gens-là.
Au niveau du Palais de Loire, il y avait quatre candidats. Il y en a un qui a été retenu et après, on a été obligé de reconsulter, bien qu'il était retenu. Le Palais de Loire, on a aussi lancé la consultation.

Hicham Boujlilat
Je n'ai pas de réserve par rapport à ce projet-là. Si je peux terminer, puisqu'il y a des réactions, quand vous avez remodifié le projet et que nous avions indiqué qu'on n'avait l'intention de mettre un restaurant dans le Palais de Loire, la réserve, c'était : quitte à faire un restaurant, les gens ne viennent pas que pour manger dans un restaurant, le mettre en tout cas au dernier étage, belvédère, vue sur la Loire, parce que l'emplacement où il est…

Michel Veneau
On ne voit pas la Loire du belvédère.

Hicham Boujlilat
C'est plus sympa d'être sur le belvédère.

Michel Veneau
Non. Attendez, on a regardé.

Hicham Boujlilat
En tout cas, convenez que l'emplacement à cet endroit est meilleur pour un restaurant.

Michel Veneau
Je reviens aux associations, pour les rifles, pour tous les évènements annuels, nous avons regardé et Monsieur Mézy a fait son calendrier en septembre. On a resserré, on va utiliser toutes nos salles et mieux les gérer. Vous allez voir, ça va bien se passer. Il faut savoir que dans quelques temps, je ne dis pas quelques jours, on va récupérer quand même deux salles au Palais de Loire. Donc, il faut aussi les gérer et il faut les occuper surtout. La gestion, c'est l'occupation des salles et les Cosnois ne manqueront pas de salle, vous verrez.
Michel Veneau, vous me connaissez depuis un moment, ça fait 40 ans que je suis dans le monde associatif, comme Alain Dherbier, on a toujours favorisé les associations. Alors, ne venez pas nous donner des leçons de morale au niveau associatif, surtout pas. Je vous avertis, même sur les réseaux sociaux, vous pouvez mettre tout ce que vous voulez sur Michel Veneau et sur les anciens maires de Cosne, on a tous agi en faveur des associations cosnoises, tous !
Monsieur des Étages a commencé à faire des salles de sport en 87 et je peux vous faire l'histoire. Les maires successifs ont équipé Cosne en salles de sports, la culture un peu moins peut-être, mais après, ça va se faire, la culture. Notre projet Cœur de ville rentre sur la partie culturelle. Donc, tout ça, ça va s'équilibrer. Mais les élus locaux de Cosne que je connais bien et que j'ai bien connus, ont tous fait des efforts pour le monde associatif. Ce n'est pas Michel Veneau, maire de Cosne d'aujourd'hui, qui va baisser la garde. On ne va pas baisser la garde pour le moment et les associations ne seront pas pénalisées. Je peux vous le dire.

Hicham Boujlilat
Là-dessus, on n'est pas sur des leçons de morale, parce que personne n'a à donner de leçons à quiconque.

Michel Veneau
Non, mais je ne vous en donne pas. Je vous dis que Michel Veneau, maire de Cosne…

Hicham Boujlilat
Personne n'a à donner de leçons de morale à qui que ce soit.

Michel Veneau
Non, mais ce sont des maires quand même, Monsieur Boujlilat. Quand on est maire d'une ville, on a quand même le droit, on a des responsabilités énormes, vous le savez, et on a quand même à avoir un respect et une reconnaissance par rapport à nos prédécesseurs. J'ai une reconnaissance, je vous le dis et je l'ai toujours dit, Alain Dherbier s'en rappelle, quand j'étais adjoint aux sports, je parlais déjà de Monsieur des Étages. Parce qu'avant,

c'est vrai que dans les années 50, 60, 70, il n'y avait pas eu beaucoup d'équipements de réalisés. Mais après, il y a eu des choses qui ont été faites et depuis, ça a continué.

Hicham Boujlilat
Là-dessus, ce que je vous indique, personne n'a à donner de leçons de morale à quiconque…

Michel Veneau
Je ne fais pas de leçons de morale, Monsieur.

Hicham Boujlilat
Ce que je vous dis simplement, pour revenir sur le sujet – et il y a une question à laquelle, vous n'avez pas répondu –, pourquoi est-ce qu'il y a eu une publication d'une offre d'emploi avec une photo de la Chaussade le 25…

Michel Veneau
Ça, c'est du droit privé et ça ne me regarde pas.

Hicham Boujlilat
Le 25 juin.

Michel Veneau
Ce n'est pas Michel Veneau. Le maire de Cosne n'a pas à s'occuper du lot. Je vous l'ai déjà dit, le droit privé, ce n'est pas le maire.

Hicham Boujlilat
Comment les gens qui ont été retenus ont su qu'ils allaient être retenus déjà dès le 25 juin ?

Michel Mézy
Quand on crée une entreprise, on prévoit le personnel, le budget et c'est vraiment le b.a.-ba de la construction…

Hicham Boujlilat
Je sais, j'en ai créées.

Michel Mézy
Ce que je trouve bizarre dans tout cela, c'est la suspicion qui est là. Voltaire disait : calomniez, calomniez, il restera toujours quelque chose !

Hicham Boujlilat
Là, on est sur des faits. Dites-moi sur tout ce qui a été relaté, ce que je vous ai indiqué, s'il y a des éléments qui sont faux. Dites-moi simplement…

Michel Mézy
Je crois que le maire de Cosne a suffisamment expliqué…

Hicham Boujlilat
Donc, ne parlez pas de calomnies.

Michel Mézy
Je crois que le maire de Cosne a suffisamment expliqué clairement les choses, en rappelant les évènements chronologiques et je pense qu'il n'y a pas de faille là-dessus.

Michel Veneau
C'est un choix politique après.

Hicham Boujlilat
J'ai bien compris.

Michel Veneau
Je fais de la politique pour développer la ville avec l'équipe municipale. Donc, notre ambition, c'est d'ouvrir sur la Loire. Ça n'a jamais été fait à Cosne parce que l'histoire a voulu qu'on n'ait pas pu le faire, mais aujourd'hui, on peut le faire.

Hicham Boujlilat
On fait les travaux. Les premiers aménagements qui ont été faits en bords de Loire, c'était pour ouvrir sur la Loire. Vous le savez, ne dites pas que ça n'a jamais été fait. Après, il faut continuer.

Michel Veneau
Monsieur Boujlilat…

Hicham Boujlilat
Sur le fait d'ouvrir sur la Loire, on est tous d'accord là-dessus.

Michel Veneau
Vous nous fatiguez avec vos histoires. Nous, on veut développer notre territoire.

Hicham Boujlilat
Ce ne sont pas mes histoires.

Michel Veneau
On veut développer le territoire et la ville de Cosne et on l'ouvre sur la Loire. Donc, les travaux vont commencer.

Hicham Boujlilat
C'est simplement la méthode…

Michel Veneau
On n'a pas la même conception…

Hicham Boujlilat
La méthode d'attribution des marchés, vous avez raison.

Michel Veneau
On n'a pas la même conception du développement du territoire.

Hicham Boujlilat
Non, c'est sur l'attribution des marchés.

Michel Veneau
Non, mais je n'ai rien à me reprocher. Vous pouvez aller à la CADA, si vous voulez.

Allez, on va prendre un petit pot pour le dernier conseil municipal, merci. N'oubliez pas de venir signer.

Signature des membres présents :

Monsieur Michel VENEAU	Maire
Monsieur Michel MEZY	Adjoint
Madame Micheline HENRY	Adjoint
Monsieur Michel RENAUD	Adjoint
Madame Pascale QUILLIER	Adjoint
Madame Sylvie REBOULLEAU	Adjoint
Monsieur Charly BRUERE	Adjoint
Madame Martine COUCUREAU	Conseiller municipal
Madame Christine GUILLEMET	Conseiller délégué
Monsieur Christian DELAS	Conseiller délégué
Monsieur Alain THENOT	Conseiller municipal
Madame Marie-Claire DENUE	Conseiller municipal
Madame Véronique DUCHEMIN	Conseiller municipal
Madame Anne-France BOTTE	Conseiller municipal
Monsieur Thierry DEMAY	Maire délégué
Monsieur Christophe BOCQUET	Conseiller délégué
Madame Sylvaine BERGIN	Conseiller municipal
Monsieur Chérif MOUAT	Conseiller délégué
Madame Isabelle FOREST	Conseiller municipal

Madame Vérohanitra JOUY	Conseiller municipal
Monsieur Franck WICKERS	Conseiller délégué
Monsieur Alain DHERBIER	Conseiller municipal
Monsieur Christian PERREAU	Conseiller municipal
Monsieur Hicham BOUJLILAT	Conseiller municipal
Madame Andrée de SAINTE CROIX	Conseiller municipal